Solicitor General Canada | Solliciteur général Canada

# Sustainable Development Strategy

## 2000 - 2003

---

**Department of the Solicitor General of Canada**

---

**February 2001**

Canada

## MESSAGE FROM THE SOLICITOR GENERAL OF CANADA

I am pleased to present the Department of the Solicitor General's Sustainable Development Strategy for 2000 – 2003. Sustainable development is fundamentally about shaping our future. It offers a way of framing and directing change with particular emphasis on linking and integrating the economic, environmental and social factors that contribute to a good and secure quality of life. There is a growing emphasis today on developing healthy and sustainable communities where the economic, environmental and social systems that make up a community merge to provide a healthy, productive and meaningful life for all residents, present and future. A community seriously deficient in any of these systems is likely to experience social problems, only one of which is crime and disorder. As a result, playing a role in fostering a healthy community is in the interest of all levels of governments.

The Department is part of the Portfolio of the Solicitor General which is charged with the federal lead in law enforcement, corrections and national security matters. To this end the Department is committed to work in partnership with its key partners to reduce crime and improve community safety. All across Canada, governments have made safe and sustainable communities a top priority.

This Strategy, the second in keeping with the 1995 amendments to the *Auditor General Act*, builds on the experience and the accomplishments achieved to date and sets forth plans to develop an understanding of how the Department's policies, programs, and operations influence sustainable development particularly at the community level. In doing so, the Department will begin to explore the social dimension of sustainable development through a pilot project under the First Nations Policing Policy.

In reaching out to examine the social dimension of sustainable development, the Department hopes to contribute, in a meaningful way, to a broader discussion on sustainable development that goes beyond the well-established environment-economy relationship. The Sustainable Development Strategy for 2000 – 2003 also lays out the indicators the Department will use to gauge its progress and performance over the next several years.

102-04387/

# Table of Contents

**PART 1: SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND THE DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL ..... 3**

1. DEPARTMENTAL PROFILE ..... 3
2. WHAT IS SUSTAINABLE DEVELOPMENT? ..... 4
3. ROLE OF THE DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL ..... 5
4. VISION AND GUIDING PRINCIPLES ..... 5

**PART 2: DEVELOPING A NEW SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY ..... 7**

1. BUILDING ON THE FIRST STRATEGY ..... 7
   - *1.1 Assessment of the First Sustainable Development Strategy (1997 – 2000)* ..... 7
   - *1.2 Looking Forward: The Issue Scan* ..... 8
   - *1.3 Consultations: Touching Base with Stakeholders* ..... 8
2. GOALS AND COMMITMENTS (2000 – 2003) ..... 11
   - *2.1 Exploring the Social Dimension* ..... 12
   - *2.1.2 Why a Pilot Project?* ..... 13
   - *2.1.3 How Can Impact Be Measured?* ..... 14
   - *2.1.4 SDS Commitments* ..... 15
   - *2.2 Addressing the Impacts of Departmental Operations on the Natural Environment* ..... 18
   - *2.2.1 Revisiting the Issues Scan for Departmental Operations* ..... 19
   - *2.2.2 SDS Commitments* ..... 20
   - *2.2.2 a) Training and Awareness* ..... 21
   - *2.2.2 b) Solid Waste* ..... 23
   - *2.2.2 c) Building Energy* ..... 24
   - *2.2.2 d) Transportation Energy* ..... 26
   - *2.2.2 e) Ozone Depleting Substances* ..... 27
   - *2.2.2 f) Hazardous Materials* ..... 28
   - *2.2.2 g) Procurement* ..... 29
   - *2.3 Sustainable Development Management System* ..... 30

**PART 3: SUPPLEMENTARY INFORMATION ..... 33**

**ANNEX A: STATUS OF OBJECTIVES AND TARGETS FROM SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 1997 – 2000 ..... 35**

**ANNEX B: RESULTS OF DEPARTMENTAL ISSUE SCAN FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2000 – 2003 ..... 39**

# PART 1: SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND THE DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL

## 1. DEPARTMENTAL PROFILE

The portfolio of the Solicitor General includes the Department of the Solicitor General and four agencies: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB). There are also three review bodies: the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission and the Office of the Correctional Investigator. Each Agency Head reports directly and is accountable to the Solicitor General.

The Department is a small, strategic and policy-focused centre headed by the Deputy Solicitor General. Its primary role is to support the Solicitor General with strategic policy advice in the areas of policing, national security, corrections and conditional release. It also has continuing responsibility for First Nations policing. While the Agencies offer operational expertise, the Department develops strategic policy and provides leadership and facilitation from an overall government perspective.

The primary goal of the Department is to ensure that Canadians feel safe and secure in their communities. To this end, the Department advises and assists the Solicitor General in:

- Providing effective direction to the Agencies;
- Enhancing policy cohesion and coordination within the Portfolio;
- Exercising strategic, long-term, national leadership in policing and law enforcement, national security, corrections and conditional release;
- Implementing the First Nations Policing Policy (FNPP) through the negotiation, administration, maintenance, and evaluation of tripartite policing agreements with provincial, territorial and First Nations governments; and
- Answering in Parliament for the Portfolio.

The level, complexity and cross-jurisdictional nature of the issues addressed by the Department require that it work closely with others including the Agencies, the Department of Justice (which has the primary responsibility for criminal justice policy at the federal level), provinces and territories and the voluntary sector. Other key federal partners include Citizenship and Immigration, Foreign Affairs and International Trade, Department of Finance, Canada Customs and Revenue Agency, Privy Council Office, Statistics Canada, Department of Indian and Northern Affairs and Treasury Board Secretariat.

The Department has approximately 220 employees and a budget in 2000 – 01 of approximately $83 million, of which $56 million in contribution funding is devoted to Aboriginal policing.

It is important to note that the programs and activities of the Agencies, many of which have the potential to affect the environment and sustainable development, are outside the scope of the Department's Sustainable Development Strategy (SDS). It is the responsibility of the Agencies to address those issues and concerns within their respective organizations. Currently, the RCMP and CSC prepare strategies on a voluntary basis.

## 2. WHAT IS SUSTAINABLE DEVELOPMENT?

Most people understand and discuss sustainable development within the more traditional environment-economy context of assessing the impact of economic decision-making and development projects on the environment. Social issues, such as unemployment, poverty, crime or fear of crime, while considered important in their own right, are not generally seen as connected to sustainable development. This well established perspective overlooks the fact that the social well-being of a community can have an enormous impact on its prosperity and can contribute to, or detract from, its economic development and its overall sustainability and prosperity.

However, the overall approach to sustainable development is beginning to expand. Increasingly, the notion of 'sustainability' contemplates the inclusion of meaningful employment, adequate housing, health care, and education, public security and personal safety, social mobility, cultural development and confidence in the future in addition to stewardship of natural resources and economic development. At the community level, the concept of sustainability is influencing the priorities of governments at all levels. At the federal level, the government has identified safe and healthy communities as a priority. The Department's own priority of citizen engagement for safer communities through increased public understanding of, and participation in, Canada's criminal justice system is consistent with participant-based, consensus building processes that are essential to reach agreement on actions and desired outcomes that resolve or advance public security issues.

Much of the recent literature on crime points to the link between criminality and instability in communities. Even seemingly minor factors such as abandoned houses or broken windows can engender a sense of instability in a community that, in turn, both fosters petty crime and induces fear in citizens. Citizens who are afraid are not involved in their communities, and their lack of involvement intensifies the cycle of disorder and the potential for criminal activity. Effective policing creates a sense of security, and, along with citizen involvement, reinforces stability and a sense of safety, security and empowerment. These are the pre-conditions to both social and economic development and, ultimately, to safe and sustainable communities. It is in this sense that policing policy can have an impact on sustainable development, particularly at the community level.

## 3. ROLE OF THE DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL

Solicitor General Canada's responsibility, within the federal government, for law enforcement, corrections and security can contribute to sustainable development through the promotion and maintenance of a just, peaceful and safe society. However, as a small policy-based organization, the Department is only one of many partners whose policies affect public safety and security, and it is rarely directly involved in implementing these policies. Therefore, the Department's ability to meet its sustainable development commitments and achieve the identified results depends on collaboration and cooperation with a wide range of partners.

Further, although emphasizing the importance of the social dimension of sustainable development in the second generation of sustainable development strategies, federal departments and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (hereafter referred to as the Commissioner) recognizes that this is fairly uncharted territory that is as well-defined as the traditional economic and environmental dimensions. Thus departments have been encouraged to think about their policies and programs in a new light and to explore ways of assessing their impact on the social dimension of sustainable development.

Therefore, the Department intends to begin exploring the social dimension of sustainable development by undertaking, through a pilot project, the necessary preparatory work to enable future assessment of the impact of its policies and activities on the well-being of the communities in which it operates, directly or indirectly. Working on the hypothesis that public safety and security are a prerequisite to the stability and well-being of communities, the Department has chosen to initiate a pilot project under the First Nations Policing Policy (FNPP) as it represents one area where the Department has considerable policy influence. It is thought that this program can have an impact on the sustainability of the communities involved.

In addition, the Department has a role to play in raising awareness among its employees with respect to the impact of its operations on the environment. While these impacts are relatively minor compared to many other government operations, the Department will continue to enhance its strategies for the 'greening' of departmental operations, with particular emphasis on pollution prevention and conservation approaches.

## 4. VISION AND GUIDING PRINCIPLES

The Department is committed to promoting sustainable development in the broadest sense, in particular the environmental and social dimensions. It recognizes that certain policies and programs can have an impact on community stability, security and quality of life. Implementation of the Department's sustainable development commitments will be guided by the following principles:

- Partnership, consultation and citizen engagement

  The Department will explore the potential for greater collaboration by working with its key partners to anticipate the needs and circumstances of the criminal justice system of the future.

- Improvement and innovation

  The Department will continue to manage and monitor the impact of its operations on the environment; and begin to explore the social dimension of sustainable development by exploring the impact (direct or indirect) of its policies and programs, through a pilot project under the FNPP, on the well-being of communities.

- Measuring for results

  Recognizing the need to better understand the link between policy and program activities and the results achieved, the Department will begin to focus (via a pilot project under FNPP) on the development of an information base, appropriate indicators, and multi-year research framework.

- Decisions based on established standards

  The Department will conduct its activities in accordance with the requirements of federal acts, regulations and policies related to the environment and sustainable development, using a management system consistent with the principles of *ISO 14004 - Environmental Management Systems - General Guidelines on Principles, Systems and Supporting Techniques.*

- Accountability and oversight

  Senior management is committed to the goals and objectives of the Department's SDS. Accountability will be ensured through the departmental management system to ensure systematic documentation of and follow-up on the commitments contained in this strategy.

# PART 2: DEVELOPING A NEW SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

## 1. BUILDING ON THE FIRST STRATEGY

### 1.1 Assessment of the First Sustainable Development Strategy (1997 – 2000)

In its first Sustainable Development Strategy (SDS), the Department focused on the environmental aspects of sustainable development, with an emphasis on the 'greening' of its operations. This included establishing goals with respect to solid waste management, building and transportation energy conservation, ozone-depleting substances and hazardous materials, as well as securing departmental commitment and increasing awareness of employees.

The first SDS was thoroughly reviewed by the Department's Sustainable Development Strategy Working Group whose objective was two-fold:

- To undertake a quantitative assessment of the first SDS by measuring the Department's performance against the objectives and targets contained in the strategy; and

- To undertake a qualitative assessment of the first SDS by identifying lessons learned and possible areas for improvement.

Both the quantitative and qualitative assessments were used to determine the focus and scope of the Department's second SDS.

Annex A provides a detailed summary of the status of the objectives and targets established in the first SDS. In 1997, 33 targets were set. Since this time, 25 have been met; one is ongoing; one lacks measurement data; and two have been deleted as they were no longer applicable or were deemed non-measurable. Therefore, one target remains unmet and it has been again identified as a target for 2000-2003 (Target 2.4.1).

The first SDS was also the subject of other review processes, including a self-assessment completed in preparation for the Commissioner's capacity audit in the fall of 1999, and an information review completed during an internal sustainable development workshop in September of the same year. In addition to the Commissioner's capacity audit, published documents from the Office of the Commissioner provided input for the overall review. Finally, in preparation for the second SDS, senior departmental officials met with the Office of the Commissioner to discuss the challenges inherent in addressing the social dimension of sustainable development.

The overall assessment of the Department's first SDS was favourable. It was recognized that the Agencies (identified in the Departmental Profile) upon which the Department relies to deliver operational programs are outside the scope of the SDS. Further, it was

found that, while there is some room for improvement to the management system, there are no significant deficiencies in the implementation of the departmental SDS.

As a result of these internal and external reviews, a number of areas have been identified as priorities for broadening and deepening the Department's second SDS. These include the need to go beyond 'greening' of departmental operations to consider the impact of departmental policies and programs on the communities in which it operates, as discussed above. They also include the setting of clear and measurable objectives and targets; the identification of partnerships required to help the Department achieve its goals; a more inclusive consultation process that will include clients, partners and stakeholders in the preparation stages of the SDS; and improved accountability through both management involvement and the use of the departmental management system to track sustainable development commitments. These priorities have been incorporated into the principles set out above.

### 1.2 Looking Forward: The Issue Scan

In an effort to better integrate the Department's sustainable development objectives with the overall departmental planning framework, each of the *Key Results Commitments* identified in the Department's 2000 – 2001 Report on Plans and Priorities (RPP) were examined to identify potential sustainable development impacts associated with these commitments and results. This exercise confirmed that certain departmental activities do contribute to sustainable development by enhancing public safety and security. Annex B outlines the results of the Issue Scan.

In recognition that many of the *Key Results Commitments* in the RPP require inter-agency collaboration, specific sustainable development objectives and targets for these will not be set. Additional efforts to measure any associated impacts on sustainable development will not be pursued. Instead, the Department will focus on those activities over which it has direct influence. This is consistent with the stated need for federal Departments and agencies to "undertake coordinated exploratory research activities to define and understand the influences of social and cultural factors on sustainable development and the implications of considering such factors in a sustainable development model."[1]

### 1.3 Consultations: Touching Base with Stakeholders

In preparing its second SDS, the Department sought input and feedback from a broad range of stakeholders. Three principal avenues were used to inform and improve this strategy:

[1] Co-ordinated Sustainable Development Planning, Leaders' Roundtable – Discussion Paper. March 2000: 1.

- Participation in a range of interdepartmental discussions aimed to improve interdepartmental coordination in preparation of the second round of SD strategies;[2]
- Discussions with First Nations stakeholders who will be directly involved and affected by the pilot project under the FNPP; and
- Distribution of a draft version of the SDS to a wide range of stakeholders, with an explicit request for feedback through completion of a questionnaire or other means of communication.

The results of each of these processes are described below.

Interdepartmental Discussions

Various interdepartmental discussions allowed the Department to discuss its proposed approach with a wide range of other departments, obtaining useful feedback during the early stages of the SDS development. It also allowed the Department to align its approach with other departments, where appropriate,[3] and to discuss respective roles and responsibilities with Public Works and Government Services Canada, which leases the building the Department occupy as tenants.

These discussions have also enabled the Department to identify other departments interested in collaborating to better understand the concept of sustainable communities, and the roles that departments can play to foster greater progress towards achieving this concept. In particular, we have agreed to continue sharing information and approaches, and looking for areas of collaboration with Justice Canada, the RCMP, Environment Canada, and Health Canada.

Discussions with First Nations Stakeholders

Because of the importance of the pilot project under the First Nations Policing Program to the success of the strategy, the Department has made special efforts to discuss its proposed actions with First Nations stakeholders who will be directly involved and affected by the pilot project. In particular, the Department has consulted on key elements of the project with the national First Nations Chiefs of Police Association (FNCPA) and with the Quebec Association of First Nations Chiefs of Police (QAFNCP).

---

[2] These interdepartmental discussions have included participation in: meetings of the Interdepartmental Network on SD Strategies; the Leaders Roundtable on Coordinated SD Planning; interdepartmental meetings to discuss how best to explore the Social and Cultural Theme of SD; and several meetings with the Office of the Commissioner of Environment and Sustainable Development to discuss its approach to the social component (both independently, and with other departments).

[3] For example, in our commitments to reduce our impact on the natural environment, we have used a number of performance indicators suggested in the guide entitled "Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach." By adopting the same performance indicators used by other departments, we will facilitate government wide use of the data.

The Department has held ongoing discussions with the Executive Committee of the FNCPA on measures designed to provide a consistent and effective level of police services on reserve. Two key elements of the discussions have been the need for baseline "standards" and tools to measure effectiveness.

At the Annual General Meetings (AGM) of the QAFNCP (March 2000) and the FNCPA (May 2000), the issue of effectiveness was highlighted. The FNCPA AGM supported a joint FNCPA / government initiative on standards and best practices while the QAFNCP AGM produced a recommendation that an initiative be undertaken to assess the level of "community satisfaction" of Quebec First Nations with their police services. A study to this effect will form part of the pilot project dealing with performance measurement.

In initial discussions with the FNCPA and the QAFNCP, as well as with Chairs of Police Commissions at a national forum in November 2000, it was determined that great care will have to be taken in developing these initiatives, since many situational and subjective factors can influence a community's perception at a given time. The Department has made the commitment that First Nations communities (Police Commissions and police services) will be involved in the design and implementation of any initiative to measure effectiveness, and that the communities will share ownership of the resulting information.

As a result of preliminary consultations many provinces have confirmed the link between public safety and community sustainability and several provinces have confirmed their interest in working on issues related to standards and effectiveness. For example, British Columbia, Alberta, and Quebec have undertaken initiatives to review the applicability of new policing standards to First Nations policing; and Manitoba and Saskatchewan are reviewing the role of First Nations policing within the criminal justice system and its impact upon communities. Further consultations with these and other provinces on this component of the pilot project will be used to elicit their views on the potential for collaboration in this area.

Feedback on the Draft Sustainable Development Strategy

The Department distributed a draft version of its second SDS to a wide audience, including:

- Partners in the Voluntary Sector (which reflects a broad range of Departmental stakeholders);
- Provincial Ministries of Justice and Attorneys General;
- Agencies within the Ministry of the Solicitor General;
- Solicitor General Canada employees; and
- The Inter-departmental Network on Sustainable Development Strategies (INSDS).

In total, approximately 300 copies of the draft document were distributed to Departmental stakeholders. The Department received a total of 23 responses in the form of completed questionnaires (12), letters and e-mail messages (9), and verbal responses (2).

All respondents supported the Department's approach of beginning to explore the social dimension of sustainable development through a pilot project within the FNPP and continuing to reduce the environmental impact of its operations. A number of the specific comments and suggestions for improving the SDS are summarized below.

- A number of federal departments and agencies, provincial ministries, and partners in the voluntary sector expressed interest in collaborating with the Department in exploring the social dimension of sustainable development, and participating in elements of the pilot project within FNPP.

- First Nations government and community leaders (chiefs and/or councils) need to be involved in defining the process to be used to measure effectiveness of police services.

- Several respondents provided specific suggestions on elements of the pilot project under the FNPP (research framework and strategy).

- To further reduce its environmental impact, the Department should encourage reduction of paper use (e.g. by encouraging use of e-mail instead of paper distribution and discouraging unnecessary printing).

- A number of suggestions for strengthening the FNPP were offered, including giving consideration to working with Indian and Northern Affairs Canada to develop an approach to major capital funding for police service infrastructure.

- Several respondents suggested that in order to encourage sustainable development in First Nations communities, and as a crime prevention measure, the Department could consider partnering with appropriate federal departments and First Nations organizations to improve the physical environment in First Nations communities.

Conclusion

The Department has benefited from the input and feedback received from its stakeholders. A number of these suggestions have been integrated within this SDS to encourage community sustainability.

## 2. GOALS AND COMMITMENTS (2000 – 2003)

The Department's second SDS will build on past experience and achievements to date. In addition, it will include initiatives necessary to begin working towards a broader understanding of sustainable development and the impact of its policies and programs on the social well being of Canadians and their communities. Thus, the commitments contained in the second SDS stem from three key goals:

1. Explore the Department's understanding of and contribution to the social dimension of sustainable development particularly at the community level;

2. Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations; and

3. Manage and maintain the Department's Sustainable Development Management System.

## 2.1 Exploring the Social Dimension

Strong and viable communities (and its citizens) need to feel secure and safe. Community safety and security include not just crime prevention but also the prevention of anti-social behavior. It is only in safe and secure communities that citizens can feel free to take advantage of economic opportunities, to find work, to learn, and to take part in the social life of the community through civic and volunteer activities. Disorder, crime, and even the fear of crime, is costly and drives away investment. It also saps the ability of the citizenry to plan for the future. If a community does not possess safety and security, it cannot focus on long-term investment in social or economic development, let alone environmental protection and conservation.

Local governments and the police are key players in developing strategies for community stability and safety, in partnership with other agencies and the community. Community policing is, therefore, a working partnership between the police and community to prevent crime and to uphold commonly held values, rules and aspirations to enhance the safety, security and prosperity of a community. The success of this partnership requires the active involvement of citizens and the desire to go beyond simple law enforcement to address the underlying causes of economic and social issues.

Thus community policing is pro-active and problem-oriented, emphasizing the role of police as partners with the community in regard to public safety and security. It promotes inclusion and cohesion by encouraging citizen involvement in the expectation that this will lead to stability and long-term sustainability. In the context of crime prevention it can be a source of empowerment for the citizens of a community.

This sense of empowerment, so important to the cohesion and sustainability of a community, is missing in many First Nations communities. Recurring statistics demonstrate that social conditions on reserves continue to be of concern. First Nations people on reserve experience disproportionately high rates of arrest and victimization, suicide, drug and alcohol use, and family violence. On many reserves, the characteristics and consequences of "dis-order" are all too prevalent. Such conditions impede social development and discourage economic investment.

### 2.1.1 First Nations Policing Policy

The First Nations Policing Policy (FNPP) was designed to deliver culturally-sensitive, professional, effective and accountable police services to First Nations, Innu and Inuit communities through tripartite policing agreements. The FNPP was approved in 1991 as the framework for the negotiation of First Nations and Inuit policing arrangements among the federal government, provincial or territorial governments, and First Nations and Inuit communities. It is not a statutory program.

A primary objective of the FNPP, as stated in the policy document, is "to contribute to the improvement of social order, public security and personal safety in First Nations communities, including that of women, children and other vulnerable groups." Further, a fundamental principle of the FNPP is that First Nations communities should have input in determining the level and quality of the police services provided to them. As a result, the FNPP is designed to contribute directly to the sustainability of First Nations and is therefore an important element in exploring a broader meaning and application of the principles of sustainable development within the Department.

The FNPP has achieved major progress in a very short period of time in providing basic community policing through two main policing models: First Nations self-administered services; and dedicated Aboriginal contingents in existing police services (Royal Canadian Mounted Police and Ontario Provincial Police). As of August 31, 2000, the FNPP funded 127 tripartite agreements for First Nations policing services covering approximately 62% of the on-reserve population. In total, 317 First Nations communities with a population in excess of 237,000 are served under the FNPP by over 800 fully-trained police officers.

Efforts are underway to improve governance and accountability (specifically to build and strengthen management capacity) in order to ensure the ongoing success of police services. As well, measures are in place to ensure sound administration and strengthened financial control and reporting by communities.

### 2.1.2 Why a Pilot Project?

Recognizing that the social dimension of sustainable development is relatively new territory for the federal government, the Department has chosen to conduct a pilot project under the FNPP. While the FNPP is less than ten years old, it has been selected for the sustainable development pilot project because of its potential impact on the communities that it serves. In addition, as already pointed out, this program is one policy area in which the Department has relatively greater influence through the negotiation, administration, maintenance, and evaluation of tripartite agreements with provincial, territorial and First Nations governments.

In broadening the second SDS to include the social dimension, the Department is making the fundamental assumption, reflected throughout this document, that public safety is a prerequisite to the stability and long-term sustainability of communities. However,

before the social impact of the Department's policies can be assessed, tools for measuring the results that are being achieved must be developed. In other words, the hypothesis must be tested. That is what the pilot project is designed to do: to develop a framework that will ultimately enable First Nations and both levels of government to measure the impact of the FNPP. This should enable the Department to begin to determine how the FNPP contributes to the safety of the communities in which it is applied.

### 2.1.3 How Can Impact Be Measured?

Measuring effectiveness is a challenge for most social programs. It is particularly difficult in law enforcement and security, and, from this point of view, the FNPP is no exception. Anecdotal evidence exists to suggest that the program has had a significant positive impact, for example, by increasing both the confidence and involvement of communities in their police services. There are indications that the presence of First Nations police services in certain communities has helped to defuse potentially difficult conflict situations. Further, the fact that many agreements have been renewed two or even three times demonstrates a high degree of community commitment. However, there is no way of confirming this anecdotal evidence as relevant, baseline statistics have never been collected from which to assess the impact of policies such as the FNPP.

Assessing the effectiveness of the First Nations policing services is critical not only to determine current performance, but also to assess the capacity of the FNPP to respond to emerging challenges. A consistent and reliable database, along with appropriate performance measurement indicators, will be pre-requisites for determining the impact of the FNPP. In order to reflect the broad objectives of the FNPP, the database and performance indicators will have to be both qualitative and quantitative and must be applied consistently over time.

Many of the problems being addressed by First Nations are long-term and cumulative in nature. There are many socio-economic factors that contribute to criminality on reserves, including gang activity and youth crime, as well as to the over-representation of aboriginal people in prisons and jails across the country. Policing alone will not solve these problems. Further, these long-standing problems render the accurate measurement of policing effectiveness very difficult. Further, since many of the human factors involved in crime on reserves are generational in nature, it may take many years before the full impact of First Nations policing can be known. Nevertheless, in order to be in a position to assess the full contribution of First Nations policing in the future, the Department must begin to measure the contribution of First Nations policing on community stability, security, and sustainability, and it must start now.

### 2.1.4 SDS Commitments

The Department of the Solicitor General has established three objectives to guide its exploratory work in the social dimension of sustainable development. These objectives pertain to:

- Policing standards;
- Information database and research framework for measuring effectiveness; and
- Sustainable development performance indicators.

The objectives and targets for this goal are listed in the table below. Each of these objectives, along with associated targets (where possible), and specific action items are set at the national level.

| **Goal 1:** ***Explore the Department's understanding of and contribution to the social dimension of sustainable development particularly at the community level.*** | | |
|---|---|---|
| Objective 1.1<br><br>In collaboration with provinces and First Nations develop an approach to national and regional standards that will assist First Nations police services in delivering a consistent level of service in their communities. | | |
| Activity 1.1.1<br><br>In collaboration with the FNCPA, assemble a compendium of mandatory and voluntary items (i.e. recruitment standards, policies and procedures, training requirements) for inclusion in FNPP agreements. | Target 1.1.1<br><br>By June 30, 2001, assemble the compendium, in partnership with the Executive Committee of the FNCPA. | Performance Indicator 1.1.1<br><br>Compendium prepared by target date. |
| Objective 1.2<br><br>Develop an information database and the design of a research framework to examine the elements of effective policing as they pertain to First Nations policing. | | |
| Activity 1.2.1<br><br>Literature review of relevant materials from published and unpublished sources | Target 1.2.1<br><br>By March 31, 2001, literature review focusing on the effectiveness measures for police services and police governing authorities, with particular emphasis on the challenges and trends in First Nations policing | Performance Indicator 1.2.1<br><br>Review completed by target date |

| Activity 1.2.2 | Target 1.2.2 | Performance Indicator 1.2.2 |
|---|---|---|
| Research framework to establish a solid knowledge base for interpreting First Nations police effectiveness | By March 31, 2001, design a framework to identify major research themes, required data, possible research instruments and strategies for the selection of case studies | Framework completed by target date |
| Activity 1.2.3<br>Pilot projects (case studies) to test measures of performance, effectiveness and community satisfaction | Target 1.2.3<br>By March 31, 2003, complete case studies and report final results | Performance Indicator 1.2.3<br>Case studies, including preliminary data and measures, completed by target date |
| Activity 1.2.4<br><br>Explore the feasibility of creating a clearinghouse to disseminate best practices | Target 1.2.4<br><br>By September 30, 2001, consult with the FNCPA on the efficacy of establishing and maintaining a clearinghouse for information on best practices as experienced and / or documented by a variety of authorities | Performance Indicator 1.2.4<br><br>Consultation with FNCPA and other authorities completed by target date |
| Activity 1.2.5<br><br>Develop and implement a five-year study to assess the level of community satisfaction of Quebec First Nations communities with their police services | Targets 1.2.5<br><br>By September 30, 2001, initiate study, in close co-operation with the QAFNCP and First Nations communities in Quebec<br><br>By April 30, 2002, provide an interim progress report to the First Nations Policing Colloque in Quebec City, and adjust the approach as necessary based on feedback and ongoing consultations | Performance Indicators 1.2.5<br><br>Initiate study by target date<br><br>Interim progress report by target date |

| Objective 1.3<br><br>Begin to develop a comprehensive set of performance indicators that can be used to measure First Nations police effectiveness over the longer term. | | |
|---|---|---|
| Activity 1.3.1<br><br>Stakeholder consultations on the various means by which performance can be measured and effectiveness assessed<br><br>*This is at least a ten-year process, beginning with the acquisition and analysis of a consistent data set; the identification of factors by which First Nations deem their police services to be effective; the development of indicators and performance measures and ultimately the establishment of targets. The Department will have to work with proxy performance measures (for effectiveness) in order to gauge progressive contribution to the sustainability of First Nations communities. This process will be initiated as part of the 2000 – 2003 SDS; indicator development is planned for 2004 – 2007; and the initial setting of targets is slated for 2008 – 2011.* | Target 1.3.1<br><br>By September 1, 2003, initiate consultations with local leaders, community groups, First Nation police services, other agencies in the justice system on other measures (in addition to conventional ones such as caseload and crime statistics, clearance rates, etc.) that could be useful for measuring the performance of FNPP police services | Performance Indicator 1.3.1<br><br>Initiate consultations by target date |

| Objective 1.4<br><br>Pursue a horizontal and collaborative approach to exploring the broad theme of social and cultural dimensions of sustainable development over the next three years. | | |
|---|---|---|
| Activity 1.4.1<br><br>Define and illustrate the social and cultural dimensions of sustainable development and their policy implications in course of FNPP policy development. | Target 1.4.1<br><br>As a member of the inter-departmental Social and Cultural Sustainable Development Working Group and by working with interested external groups, to explore and reflect the social and cultural dimensions of sustainable development in various Departmental activities and initiatives | Performance Indicator 1.4.1<br><br>Participate actively in the inter-departmental working group |

## 2.2 Addressing the Impacts of Departmental Operations on the Natural Environment

In its first SDS, the Department determined that it could give departmental employees the tools and knowledge they require to identify and reduce the negative environmental impacts associated with departmental operations and activities within the office environment. The Department occupies four floors in one office building located at 340 Laurier Avenue West in downtown Ottawa, Ontario. These four floors are used exclusively for office space; there are no unusual uses of the floors (such as for laboratories or print shops), and no hazardous materials have been identified on the four floors occupied by the Department, other than toner for printers and copiers.

The building is privately owned and Public Works and Government Services Canada (PWGSC) leases the building and acts as the landlord for several tenants, including the Department of the Solicitor General. PWGSC and the owner are responsible for all building-related environmental issues (including maintenance of building equipment containing CFCs, fuel and lubricant storage, building infrastructure that affects energy and water efficiency, and managing sizable retrofits and construction projects). While the Department does not control these activities, it can influence the management of building-related environmental issues by working with PWGSC and the building owner to encourage incorporation of environmentally preferable practices.[4] To this end, it is committed to working in partnership with PWGSC to improve building-related environmental performance.

Through performance of office activities, departmental staff consumes electricity and generates solid non-hazardous waste. The Department is responsible for managing the

[4] Unfortunately, as stated in *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach*, "Departments in leased facilities generally have less scope for making changes than those in Crown-owned facilities."

source-separated solid waste management program for its floors. Water is used exclusively for domestic purposes. The Department annually purchases approximately $200,000 in goods, including office supplies and equipment. In 1999, the departmental fleet was limited to two vehicles that are used by the Solicitor General and the Deputy Solicitor General.

In 1997, the Department conducted a detailed issue scan to identify the potential environmental impacts associated with its principal activities and operations. The scan revealed eight significant issues of concern for the Department:

- Departmental commitment
- Training and awareness
- Procurement
- Solid waste
- Building energy
- Transportation energy
- Ozone-depleting substances
- Hazardous materials

While water consumption was identified as an environmental aspect, the Department decided not to focus its efforts on this issue since it uses water only for domestic purposes and for two water flow-through air conditioners. As well, as a building tenant, the Department's ability to influence the building infrastructure related to water use is limited.

### 2.2.1 Revisiting the Issues Scan for Departmental Operations

In preparing the second SDS, the 1997 issue scan was revisited to identify and to reflect changing circumstances within and outside the Department since the fall of 1997. As a result, the changing circumstances that directly impact the issues scan are as follows:

- The **hazardous materials review** conducted in 1998 determined that toner is the only hazardous material used by the Department. For this reason, hazardous materials are no longer considered to be a significant environmental aspect of departmental operations.

- The Department has implemented a **Sustainable Development Management System** (SD Management System) to manage and achieve its SDS commitments. The SD Management System is supported by the Departmental Executive Committee, which receives regular updates on SDS implementation. The SD Management System incorporates all elements identified under Departmental Commitment in the 1997 – 2000 SDS. **Section 2.3** (of the Goals and Commitments) describes the departmental SD Management System and its goals, objectives, and targets for 2000 – 2003.

- Canada has signed the **Kyoto Protocol**, committing to an overall 6% reduction in greenhouse gas emissions over 1990 levels by 2010. This action has intensified the Government's attention on the issue of climate change and the need for **greenhouse gas** reduction. While the 1997 issues scan identified those departmental activities that contribute to greenhouse gas emissions (building energy, transportation energy, procurement and solid waste), it will continue to focus on reducing these emissions. Departmental efforts will be consistent with the *Federal House in Order Strategy*.

- PWGSC is currently conducting a **retrofit** of the floor space occupied by the Department. This provides the Department with a special opportunity to influence the choice of materials and the construction and demolition practices employed during this refit. However, final decision-making authority remains with PWGSC for the tenant fit-up, and with the building owner for the base building.

Based on this review, the Department has updated its issues scan to identify the following seven significant environmental issues:

- SD Management System (see section 2.3)
- Training and awareness
- Solid waste
- Building energy
- Transportation energy
- Ozone-depleting substances
- Procurement

### 2.2.2 SDS Commitments

This section establishes the Department's SDS commitments related to reducing the environmental impacts of its operations. For each environmental issue identified within the updated environmental issue scan, this section:

- Reports on progress made against commitments in the 1997 – 2000 SDS (refer to Annex A for further information on progress); and

- Establishes new goals, objectives and targets.

For each new goal, this section presents a table that identifies:

- Objectives and specific targets;
- Performance indicators for each target;
- Baseline data (where available); and
- Specific actions (along with proposed timeframes) that will help the Department achieve its goals, objectives and targets.

In selecting the targets and performance indicators, the Department has drawn upon the results of the inter-departmental work presented in *Sustainable Development in*

*Government Operations: A Coordinated Approach*, and *Environmental Performance Measures for Government Operations: A Guidance Document.*

### 2.2.2 a) Training and Awareness

**Progress Report**

The first SDS defined two training and awareness goals: to maximize staff and stakeholder awareness in sustainable development and to maximize awareness among other users of the Department's premises. One hundred percent of these targets have been met.

Since 1998, the Department has developed and implemented a communications strategy to increase staff awareness of sustainable development issues in general and, in particular, the Department's SDS commitments. Specific communication initiatives have included creation of a "green" site on the Department's Intranet, publication of sustainable development-related articles in *SCOOP*, the departmental newsletter, and inclusion of information regarding the Department's SDS commitments in the New Employees Intranet site. In addition to general awareness raising activities, presentations on sustainable development have been given at the Senior Management Forum, a held a sustainable development consultation meeting with a cross-section of departmental representatives was convened, and the departmental Sustainable Development Strategy Working Group was created. Finally, sustainable development requirements have been incorporated into specific competency profiles for departmental positions.

To increase sustainable development awareness among other users of the Department's premises, cleaning staff have been informed of recycling practices and a requirement to turn lights off after hours has been incorporated into the Post Orders.

**Plans for 2000 – 2003**

The Department has updated its goal, and developed a new series of objectives and targets with respect to training and awareness, as illustrated in the following table. These objectives and targets build on the progress made since 1997.

**Goal 2:** ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.***

*2.1 (Training and Awareness): Encourage staff to incorporate environmental considerations into their daily activities by increasing awareness related to environmental and sustainable development issues.*

Objective 2.1.1

Enhance awareness of sustainable development in the Department.

| Activities 2.1.1 | Targets 2.1.1 | Performance Indicators 2.1.1 | Baseline Data |
|---|---|---|---|
| Identify subject areas amenable to poster campaigns and determine key messages<br><br>Design and print materials<br><br>Launch and manage campaign | Coordinate and implement poster campaign promoting relevant sustainable development issues and related actions that employees can incorporate into their work and home life (minimum of two campaigns per year) | Number of sustainable development-related poster campaigns per year. | |
| Maintain and update site quarterly, in conjunction with poster campaign.<br><br>Update sustainable development communications strategy (annual)<br><br>Implement system to track number of hits on Green Intranet site annually (baseline to be established in 2001)<br><br>Develop and administer employee survey (baseline to be established in 2001) | Increase employee awareness on sustainable development issues through regular communication on the Departmental SDS and sustainable development issues (specific target and indicators to be set once baseline data are established) | Number of hits on Green IntraNet site<br><br>Results from employee survey (specific indicators to be developed in conjunction with survey development) | |

| Objective 2.1.2<br><br>Offer relevant and timely sustainable development training. | | | |
|---|---|---|---|
| Activities 2.1.2 | Target 2.1.2 | Performance Indicator 2.1.2 | Baseline Data |
| Train procurement staff on criteria used.<br><br>To identify energy efficient office equipment.<br><br>Annually update training plan<br><br>Arrange for and conduct required training | Annually review, update, and implement Environmental Training Plan | Percentage of training items identified in plan implemented each year | |

### 2.2.2 b) Solid Waste

**Progress Report**

The solid waste goal defined in the 1997 – 2000 SDS was to minimize solid waste and resource use. One hundred percent of the targets have been achieved (refer to Annex A).

In 1998, the Department commissioned a waste audit for the four floors it occupies at 340 Laurier Ave., W. in Ottawa. This audit showed that the Department generated 61,000 kg/year of waste and diverted 50,800 kg/year through recycling (83%). The results from this audit were recorded in the Departmental Performance Report (DPR) for 1998. Following the completion of the audit, a waste reduction target of 75% was established.

As demonstrated in the audit, this target was surpassed. To further improve our waste diversion rate, the Department has upgraded its recycling centres to "bull's eye" containers, has improved the signage at the recycling centers, sent out information and reminders to all employees about the recycling program, and updated the Office Guidelines to include recycling and waste management practices. The second waste audit, conducted in March 2000, indicated the diversion rate had increased to 84.6%.

**Plans for 2000 – 2003**

Building on the solid waste management progress made since 1997, the Department has refined its goal and developed new objectives and targets as outline in the table below.

| Goal 2: ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.***<br><br>*2.2 (Solid Waste): Reduce the negative impacts of landfills, resource consumption and greenhouse gas emissions by reducing the amount of solid waste sent to landfill from the Department's operations.* | | | |
|---|---|---|---|
| Objective 2.2.1<br><br>Reduce annual amount of waste generated and sent to landfill. | | | |
| Activity 2.2.1<br><br>Implement targeted waste reduction program based on results and recommendations of waste audit | Target 2.2.1<br><br>By March 31, 2001, divert 85% of waste generated (by weight) from landfill through 3R initiatives | Performance Indicator 2.2.1<br><br>Percentage of waste diverted from landfill annually | Baseline Data<br><br>1997 – 98: 83% |
| Activities 2.2.2<br><br>Complete waste audit annually and identify progress towards targets<br><br>Update waste reduction and diversion targets annually, based on audit results | Target 2.2.2<br><br>Complete a waste audit and report waste management performance annually | Performance Indicators 2.2.2<br><br>Completed waste audit<br><br>Results reported annually in the DPR | Baseline Data<br><br>1999 – 2000: 84.6% |

### 2.2.2 c) Building Energy

**Progress Report**

In the 1997 – 2000 SDS, the Department set a goal to minimize energy use in the building it occupies. Since energy use data are not available on a floor-by-floor basis within the building, the Department was unable to establish a specific energy use reduction target. Therefore, a target was set to ensure that at least 50% of the goods procured by the Department are "green". For office equipment, "green" was defined to mean equipment with a power saving "sleep" mode, certified by the Energuide® labeling program.

In 1999, the Department added a new field in its procurement system to track purchases of "green" equipment separately from other equipment purchases. However,

procurement statistics for "green" equipment are not available for 1999 – 2000 due to the introduction of a new financial system in 1999 – 2000 which affected financial coding. This problem has now been rectified.

**Plans for 2000 – 20003**

The Department will maintain the spirit of the 1997 goal, objective and target established for building energy. Recognizing the importance of reducing building energy use, and associated greenhouse gas emissions, the Department has also established an additional objective and target to further enhance its efforts to minimize energy use.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Goal 2:** ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.***<br><br>*2.3 (Building Energy): Reduce energy consumption and associated emissions in the building occupied by the Department.* | | | |
| Objective 2.3.1<br><br>Replace end-of-life office equipment with energy efficient models. | | | |
| Activities 2.3.1<br><br>Implement tracking system<br><br>Train procurement staff on criteria | Target 2.3.1<br><br>Beginning in 2001 – 2002, ensure that at least 50% of new office equipment purchases made each year display either the EcoLogo or Energy Star program label or demonstrate superior energy efficiency according to EnerGuide® ratings | Performance Indicator 2.3.1<br><br>Percentage of annual office equipment purchases that are certified under the EcoLogo or Energy Star programs or demonstrate superior energy efficiency according to EnerGuide® ratings | Baseline Data<br><br>Unavailable; baseline data to be collected in 2000 – 01. |
| Activity 2.3.2<br><br>Revise criteria used to identify energy efficient office equipment | Target 2.3.2<br><br>By March 31, 2001, update procurement policy to include more specific requirements related to procurement of energy efficient office equipment | Performance Indicator 2.3.2<br><br>Revised procurement policy | Baseline Data<br><br>Procurement Policy (January 1998) |

| Activities 2.3.3 | Target 2.3.3 | Performance Indicator 2.3.3 | Baseline Data |
|---|---|---|---|
| Focus one of the poster campaigns on personal energy efficient initiatives.<br><br>Include questions in employee feedback survey about personal energy use habits – establish baseline in 2001 | Increase the % of employees who regularly incorporate energy saving measures into their work practices (specific target to be set once baseline data are established) | Percentage of employees who regularly incorporate energy saving measures into their workdays (determined from employee feedback survey) | N/A |

### 2.2.2 d) Transportation Energy

**Progress Report**

In 1997, the Department set a goal to reduce the use of petroleum-based fuels for transportation by departmental employees. Two of three targets were achieved (refer to Annex A). The target not achieved was to purchase an alternative fuelled vehicle. This was not reached as another Department made the decision regarding the replacement of one of the two vehicles in the departmental fleet and it did not meet the alternative fuelled vehicle criterion.

In its parking spot allocation system, the Department continues to award points to those employees who participate in a car pool. Secure bicycle racks and showers have been installed in the building to remove barriers to cycling to work.

**Plans for 2000 – 2003**

The Department has developed a new series of objectives and targets with respect to transportation energy, as outlined below.

| **Goal 2:** ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.*** <br><br> *2.4 (Transportation Energy): Reduce vehicle emissions by reducing use of petroleum-based fuels for transportation by Departmental employees.* | | | |
|---|---|---|---|
| Objective 2.4.1 <br><br> Convert fleet to alternative-fuelled vehicles. | | | |
| Activities 2.4.1 | Target 2.4.1 | Performance Indicator 2.4.1 | Baseline Data |
| Research options for vehicles meeting the Alternative Fuels Act (AFA) requirements <br><br> Purchase replacement vehicle that meets AFA requirements | By March 31, 2003, replace one vehicle with an alternative-fuelled vehicle at end of life as per AFA | Number of vehicles meeting AFA requirements | 0/2 |
| Activities 2.4.2 | Target 2.4.2 | Performance Indicators 2.4.2 | Baseline Data |
| Train drivers on techniques to improve fuel efficiency | Improve average fleet fuel consumption (specific target to be set once baseline consumption is determined) | Average fleet fuel consumption (L/100 km) | N/A |
| Instruct drivers to purchase ethanol gasoline whenever possible | | Percentage of petroleum-based fuel that is an ethanol gasoline blend | N/A |
| Establish a fuel tracking system | | Greenhouse gas emissions from fleet operations (t) | N/A |

### 2.2.2 e) Ozone Depleting Substances

**Progress Report**

The 1997 goal for this issue was to minimize ozone depleting substance emissions by the Department. One of the three targets was fully achieved. By April 2001, it is expected that the remaining two will be achieved (refer to Annex).

An inventory of the equipment containing CFCs was completed and the results reported in the 1999 DPR. Based on this inventory, the Department established a target to achieve a 50% reduction in equipment containing CFCs by April 2001.

**Plans for 2000 – 2003**

The Department has modified its 1997 goal and developed a new series of objectives and targets with respect to ozone depleting substances as outlined below.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Goal 2:** ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.*** <br><br> *2.5 (Ozone Depleting Substances): Eliminate releases of ozone depleting substance emissions by the Department.* | | | |
| Objective 2.5.1 <br><br> Reduce amount of CFC's in use. | | | |
| Activities 2.5.1 | Target 2.5.1 | Performance Indicators 2.5.1 | Baseline Data |
| Install CFC-free equipment during refit, where possible <br><br> Remove some CFC-containing equipment during refit | By December 2001 (using 1999 as the baseline), reduce amount of equipment on-site containing CFCs by 50%. | Number of pieces of equipment on-site containing CFCs <br><br> Percentage reduction in equipment containing CFCs, relative to 1999 level | 12 refrigerators |

### 2.2.2 f) Hazardous Materials

**Progress Report**

The hazardous materials goal defined in the 1997 – 2000 SDS was to minimize use of hazardous materials. As outlined in Annex A, upon completing the hazardous materials inventory, which revealed the only hazardous material in use was office equipment toner, it was determined that the remaining target (reduction of hazardous material use) was no longer relevant.

Since toner is the only hazardous material in use by departmental staff, and used toner cartridges are regularly recycled, hazardous materials are no longer considered to be a significant environmental aspect of departmental operations. For this reason, no new objectives or targets have been established.

### 2.2.2 g) Procurement

**Progress Report**

In its 1997 – 2000 SDS, the Department set a goal of maintaining high performance in environmental procurement. As illustrated below, we met our target in the years 1997 – 98 and 1998 – 99; however, data were unavailable in 1999 – 2000.

The Department monitors green procurement through the financial reporting system. Throughout fiscal years 1997 – 98, the Department achieved a purchasing rate of 75% for "green" goods. In 1999 – 2000, the financial reporting system was restructured, and as a result a "green" purchase rate for this fiscal year could not be determined. However, "green" line items have been integrated into the revamped financial reporting system, and a green purchase rate should be determinable for 2000 – 01.

**Plans for 2000 – 2003**

The Department has updated the goal, and developed a new series of objectives and targets with respect to green procurement, as illustrated in the following table.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Goal 2:** ***Deepen the Department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.*** <br><br> *2.6 (Procurement): To reduce resource consumption, waste generation, and greenhouse gas emissions associated with landfilling through purchasing environmentally preferable products.* | | | |
| Objective 2.6.1 <br><br> Increase percentage of purchases that meet the Department's criteria for environmentally preferable products. | | | |
| Activities 2.6.1 <br><br> Track data related to green procurement through the financial reporting system <br><br> Incorporate green procurement training into annual environmental training plan | Target 2.6.1 <br><br> By March 31, 2003, ensure that at least 75% of annual purchases of office goods are "green" | Performance Indicators 2.6.1 <br> Total value of purchases of environmentally responsible goods and services ($) <br><br> Dollar value of green purchases as percentage of total procurement budget percentage <br><br> Percentage of procurement staff trained on green procurement practices | Baseline Data <br><br> 1997 – 98: 75% |

## 2.3 Sustainable Development Management System

The Commissioner's report underlines the importance of a well-functioning management system and that such a system can serve as an indicator that results will be achieved. During the past three years, the Department has developed and implemented a management system to ensure it meets its SDS commitments in an efficient, systematic manner. The Department's SD Management System conforms to the recommended management cycle which links objectives, action plans, and results.

The Departmental Executive Committee receives regular updates on SDS implementation and development, and a departmental Sustainable Development Working Group has been established to involve representatives from across the department in development, implementation and monitoring of the SDS. The Department regularly participates in the Interdepartmental Committee on Sustainable Development Strategies (INSDS), and has engaged in other interdepartmental initiatives in this area, including the Sustainable Development Leaders' Forum in April 1999, and the Northern SDS Consultations lead by the Department of Indian Affairs and Northern Development. In 1998 – 99, the Department was also represented on the Federal Sustainable Development Strategy for the North Working Group.

The Department will continue to build on the progress it has made in developing its SD Management System, and will focus efforts over the next three years on maintaining and improving this management system. Specific SD Management System commitments are presented in the table below.

| **Goal 3:** ***Continue to manage and maintain the Sustainable Development Management System.*** | | | |
|---|---|---|---|
| Objective 3.1<br><br>Continue to maintain Departmental SD Management System. | | | |
| Activity 3.1.1 | Targets 3.1.1 | Performance Indicators 3.1.1 | Baseline Data |
| Implement the SDS monitoring & reporting procedure | Annually report progress made on SDS through the Departmental Performance Report | Annual progress report against SDS commitments included in DPR | N/A |
| | Annually conduct management review of the Department's SDS performance and sustainable development management system to update SDS Action Plan | Revised sustainable development action plan, approved by senior management (each June) | N/A |

| Activity 3.1.2 | Target 3.1.2 | Performance Indicator 3.1.2 | Baseline Data |
|---|---|---|---|
| Plan, execute and report on audit of SD Management System | Complete SD Management System audit on the same three year cycle that is followed for updating SDS | By March 31, 2003, present completed audit to the Departmental Management Committee | |
| Activity 3.1.3 | Target 3.1.3 | Performance Indicator 3.1.3 | Baseline Data |
| Review all procedures in the SD Management System for continuing suitability, adequacy and effectiveness | Review and modify SD Management System procedures on three year cycle | Revised version of SD Management System procedures (to be revised during 2002) | |

## PART 3: SUPPLEMENTARY INFORMATION

For further information related to the Department's SDS and commitments, contact:

Deputy Solicitor General
Nicole Jauvin
Telephone: (613) 991-2895
Facsimile: (613) 990-8312

Director General, Corporate Services Directorate
Eva Plunkett
Telephone: (613) 990-2615
Facsimile: (613) 990-8297

Director General, Aboriginal Policing
Peter Fisher
Telephone: (613) 990-2666
Facsimile: (613) 991-0961

Departmental Address:
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

Departmental Web Site: http://www.sgc.gc.ca

Library and Reference Centre: (613) 991-2787

# ANNEX A:

# STATUS OF OBJECTIVES AND TARGETS FROM SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 1997 – 2000

## ANNEX A: STATUS OF 1997 -- 2000 SDS OBJECTIVES AND TARGETS

This table summarizes the status of the objectives and targets the Department of the Solicitor General established in its 1997 – 2000 SDS. The status of each objective is identified as met or not met.

| Objectives | Targets | Target Met? |
|---|---|---|
| **DEPARTMENTAL COMMITMENT** | | |
| Commit resources to sustainable development | Participate in the interdepartmental Network on Sustainable Development Strategies (INSDS) | Y |
| Establish policies | Update administrative policies to ensure that sustainable development concepts are incorporated into the policy by March 31, 2000 | Y |
| Develop an environmental management system to implement the SDS | Complete EMS development by March 31, 2000 (revised target) | Y |
| | Establish policy on sustainable development by December 1999 | Y |
| | Ensure SDS is addressed in policy and programs | Initiated (ongoing) |
| | Revise the sustainable development action plan, focusing on target-setting and measurement by August 1998 | Y |
| | Update Sustainable Development Action Plan | Y |
| Share information on best practices, pool resources where feasible, and identify elements of the SDS that requirement their involvement. | Continue to participate in such initiatives as the interdepartmental Network on SDS (INSDS) | Y |
| **TRAINING AND AWARENESS** | | |
| Enhance awareness of sustainable development in the Department | Maintain the Department's intranet "green" site on an on-going basis | Y |
| | Prepare a communications strategy for sustainable development by June, 1999 | Y |
| | Provide the Senior Management Forum with a presentation on sustainable development by March 1, 1999 | Y |
| | Use existing infrastructure to promote sustainable development concerns | Y |

| Objectives | Targets | Target Met? |
|---|---|---|
| | Establish departmental Sustainable Development Committee | Y |
| | Conduct sustainable development consultation meeting to promote awareness and review issues by September 30, 1999 | Y |
| | Incorporate sustainable development requirements into competency profiles for Departmental positions by March 31, 2000 | Y |
| Frequent contact and feedback | Establish green Intranet news starting with the SDS | Y |
| Ensure involvement of new staff | Educate all new staff within 1 month of arrival | Y |
| Use internal communications vehicles as appropriate | Reach all staff in a timely manner | (deleted) |
| Inform commissionaires, cleaners, and others who may use the premises | Inform personnel of such practices as turning lights off when leaving the office, ensuring effective recycling, handling of toxic products | Y |
| **SOLID WASTE** | | |
| Collect data on waste and recycling by monitoring outputs | Report existing situation and waste reduction targets within 1 year (December 1998) | Y |
| Reduce amount of waste to be land filled | Achieve reduction targets (75% of solid waste being recycled by March 1, 2000) | Y |
| Promote recycling | Upgrade recycling centres within 1 year (December 1998) | Y |
| | Promote recycling in the Department by ensuring awareness of the program on an on-going basis | Y |
| **BUILDING ENERGY** | | |
| Reduce energy use by office equipment | Achieve reduction targets (50% of all office equipment purchased being energy efficient by March 1, 2002) | Future target (no baseline data available) |
| **TRANSPORTATION ENERGY** | | |
| Convert to alternative-fuelled vehicles | Use alternative fueled vehicles as per Alternative Fuelled Vehicles Act | N |
| Encourage commuter vehicle use | Promote use of car pools by providing extra points for car-pools in the annual parking allocation evaluations | Y |

| Objectives | Targets | Target Met? |
|---|---|---|
| | Promote use of bicycles by providing bicycle racks in underground parking for bicyclists each year | Y |
| **OZONE-DEPLETING SUBSTANCES** | | |
| Reduce amount of CFCs in use | Achieve reduction targets (Reduce amount of equipment with CFCs by 50% by April 2001) | Target is for 2001 |
| Collect data on CFCs by monitoring amount of equipment using CFCs | Report within 1 year on existing situation and targets for reducing equipment with CFCs (December 1998) | Y |
| | Conduct follow-up inventory of equipment that contains CFCs by December 2001 | Target is for 2001 |
| **HAZARDOUS MATERIALS** | | |
| Collect data on use of hazardous materials by monitoring usage | Report within one year on existing usage and on reduction targets (December 1998) | Y |
| Reduce use of hazardous materials | Achieve reduction targets | Deleted because is not applicable |
| **PROCUREMENT** | | |
| Continue to monitor proportion of green products purchased | 75% of all goods purchased are "green" products, on a fiscal year basis | Y for 1997 – 98; data unavailable for 1999 - 2000 |

# ANNEX B:

# RESULTS OF DEPARTMENTAL ISSUE SCAN FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2000 – 2003

## ANNEX B: DEPARTMENTAL ISSUE SCAN FOR 2000 – 2003 SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

| DEPARTMENTAL COMMITMENTS | KEY RESULTS | PARTNERS | SD ASPECT | POTENTIAL SD IMPACT |
|---|---|---|---|---|
| To provide Canadians with a strategic and legislative policy framework in support of the Government's priority of "Building Safer Communities" | Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and changing crime patterns | Portfolio Agencies; Department of Justice; other key federal Departments; provinces/territories and international Partners | Law enforcement<br><br>Illegal transportation and sale of hazardous materials (transboundary movement ) | Enhanced public safety and security<br><br>Risk of spills, releases, contamination |
| | Measures to advance effective corrections in the interests of public safety | Portfolio Agencies; Department of Justice; other key federal Departments; and provinces/territories | Effective Corrections | Enhanced public safety and security |
| | Counter-terrorism initiatives to strengthen domestic preparedness and to improve cross-border and overseas collaboration against terrorists and other criminals | Portfolio Agencies; key federal Departments; provinces/territories and international Partners | National security | Enhanced national security and public safety |
| | Strengthened partnerships across the criminal justice system to enhance the sharing of offender and crime-related information | Portfolio Agencies; key federal Departments and provinces/territories | Access to offender and crime-related information | Enhanced public safety |

| DEPARTMENTAL COMMITMENTS | KEY RESULTS | PARTNERS | SD ASPECT | POTENTIAL SD IMPACT |
|---|---|---|---|---|
| | Effective engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development | Portfolio Agencies; Department of Justice; provinces/territories and voluntary sector | Raising awareness of criminal justice system | Improved understanding of criminal justice system |
| To provide Canadians with First Nations policing and corrections policy contributing to the improvement of social order, public security, personal safety and justice in First Nations Communities | Tripartite policing agreements with First Nations Communities | First Nations Communities and provinces/territories | Access by First Nations to effective, professional and culturally responsive policing arrangements | Improved public safety and quality of life in First Nations Communities (foundational for economic and social development) |
| | Enhanced governance and accountability in First Nations police services and police governing authorities | First Nations Communities and provinces/territories | Access by First Nations to effective, professional and culturally responsive policing arrangements | Strengthened capacity building that will ensure successful implementation of policing agreements |
| | Innovative approaches in First Nations policing strategies in the areas of crime prevention, domestic/family violence and youth crime | First Nations Communities and provinces/territories | Access by First Nations to effective, professional and culturally responsive policing arrangements | Improved public safety and quality of life in First Nations Communities (foundational for economic and social development) |

| DEPARTMENTAL COMMITMENTS | KEY RESULTS | PARTNERS | SD ASPECT | POTENTIAL SD IMPACT |
|---|---|---|---|---|
| | Policy models that support agreements and arrangements for Aboriginal control of corrections within Aboriginal communities | Department of Justice, Department of Indian and Northern Affairs and the voluntary sector | Greater Aboriginal involvement in the development of corrections initiatives | Public safety and culturally responsive policy |
| Common to all commitments | Completion of office activities | PWGSC<br><br>Other tenants | Solid waste<br>Energy consumption (office and fleet)<br>Water consumption<br>Resource consumption<br>Release of ozone-depleting substances | Depletion of resources (renewable & non-renewable)<br>Air pollution<br>Greenhouse gas emissions<br>Damage to ozone layer |

Solliciteur général Canada | Solicitor General Canada

# Stratégie de développement durable

## 2000 - 2003

---

**Ministère du Solliciteur général**

---

**Février 2001**

Canada

# MESSAGE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

J'ai le plaisir de présenter la Stratégie de développement durable du ministère du Solliciteur général pour 2000-2003. Le développement durable est essentiellement un moyen de modeler notre avenir. Il permet d'encadrer et d'orienter le changement en mettant un accent particulier sur l'interrelation et l'intégration des facteurs économiques, écologiques et sociaux qui contribuent à la sécurité et à une bonne qualité de vie. De nos jours, on insiste de plus en plus sur l'établissement de collectivités saines et durables, dans lesquelles les éléments économiques, écologiques et sociaux qui forment la trame de la communauté convergent pour offrir à leurs habitants présents et futurs une vie saine, riche et productive. Une déficience grave d'un de ces éléments risque fort d'entraîner des problèmes sociaux dans la collectivité, entre autres la criminalité et le désordre. Par conséquent, tous les ordres de gouvernement ont intérêt à faire leur part pour favoriser la santé de la société.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui joue le rôle de fer de lance fédéral en matière d'exécution des lois, de services correctionnels et de sécurité nationale. À cette fin, le Ministère est déterminé à collaborer avec ses principaux partenaires pour réduire la criminalité et accroître la sécurité dans les collectivités. Dans tout le pays, les gouvernements ont accordé la priorité absolue à la sécurité et au développement durable des collectivités.

Cette stratégie, qui est la seconde à être élaborée pour appliquer les modifications de 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, se fonde sur l'expérience acquise et les progrès réalisés jusqu'à maintenant. On y énonce comment le Ministère prévoit examiner les effets de ses politiques, de ses programmes et de ses activités sur le développement durable, surtout à l'échelle communautaire. Ce faisant, le Ministère entreprendra l'étude de la dimension sociale du développement durable au moyen d'un projet pilote dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

En entreprenant l'examen de la dimension sociale du développement durable, le Ministère espère apporter une contribution appréciable à un débat élargi sur le développement durable, un débat qui dépasse la relation largement reconnue entre l'économie et l'environnement. La Stratégie de développement durable de 2000-2003 contient également les indicateurs dont le Ministère se servira pour évaluer ses réalisations et son rendement au cours des prochaines années.

# Table des matières

**PART 1 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ..... 1**

1. PORTRAIT DU MINISTÈRE ..... 1
2. DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 2
3. RÔLE DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ..... 3
4. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS ..... 4

**PARTIE 2 : ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 5**

1. DANS LA FOULÉE DE LA PREMIÈRE SDD ..... 5
   - *1.1 Évaluation de la première stratégie de développement durable (1997–2000)* ..... *5*
   - *1.2 Un regard vers l'avenir : Analyse des questions* ..... *6*
   - *1.3 Consultations : Prendre le pouls des intervenants* ..... *7*
2. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS (2000–2003) ..... 10
   - *2.1 Examen de la dimension sociale* ..... *10*
   - *2.1.1 Politique sur la police des Premières nations* ..... *11*
   - *2.1.2 Pourquoi mettre en œuvre un projet pilote?* ..... *12*
   - *2.1.3 Comment peut-on mesurer les effets ?* ..... *12*
   - *2.1.4 Engagements de la Stratégie de développement durable* ..... *13*
   - *2.2 Réduction des répercussions des activités du Ministère sur l'environnement* ..... *17*
   - *2.2.1 Nouvelle analyse des questions concernant les activités du Ministère* ..... *18*
   - *2.2.2 Engagements de la Stratégie de développement durable* ..... *19*
   - *2.2.2 a) Formation et sensibilisation* ..... *20*
   - *2.2.2 b) Déchets solides* ..... *22*
   - *2.2.2 c) Rendement énergétique de l'immeuble* ..... *24*
   - *2.2.2 d) Énergie reliée aux transports* ..... *25*
   - *2.2.2 e) Substances appauvrissant la couche d'ozone* ..... *27*
   - *2.2.2 f) Matières dangereuses* ..... *28*
   - *2.2.2 g) Approvisionnement* ..... *28*
   - *2.3 Système de gestion du développement durable* ..... *29*

**PARTIE 3: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..... 33**

**ANNEXE A : ÉTAT DES OBJECTIFS ET DES CIBLES VISÉS DANS LA SDD DE 1997-2000 ..... 35**

**ANNEXE B : RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONS DU MINISTÈRE EN VUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 2000-2003 ..... 41**

## PART 1 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

### 1. PORTRAIT DU MINISTÈRE

Le portefeuille du Solliciteur général se compose du ministère du Solliciteur général et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le responsable de chacun de ces organismes relève directement du solliciteur général, à qui il doit rendre des comptes.

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille, dirigée par le sous-solliciteur général, qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant quant aux politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de libération conditionnelle. En outre, il est chargé en permanence de la police des Premières nations. Les organismes du Portefeuille ont une expertise sur le plan opérationnel tandis que le Ministère élabore des politiques stratégiques, exerce un leadership et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la sécurité des Canadiens par la promotion et le maintien d'une société juste, paisible et sûre. À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des affaires correctionnelles et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à rendre compte des activités du Portefeuille devant le Parlement.

L'importance et la complexité des questions dont le Ministère s'occupe et le fait qu'elles intéressent aussi plusieurs autres niveaux de compétence exigent qu'il collabore étroitement avec, entre autres, les organismes du portefeuille du Solliciteur général, le ministère de la Justice (premier responsable de la politique de justice pénale à l'échelon fédéral), les provinces et les territoires ainsi que les organismes bénévoles. Ses autres principaux partenaires fédéraux sont Citoyenneté et Immigration, Affaires étrangères et Commerce international, le ministère des Finances, l'Agence des douanes et du revenu, le

Bureau du Conseil privé, Statistique Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le Ministère compte approximativement 220 employés, et son budget de 2000-2001 se chiffre à environ 83 millions de dollars, dont une part de 56 millions est consacrée à la police des Autochtones.

Il est important de souligner que les programmes et activités des organismes du Portefeuille, dont un grand nombre peuvent avoir des effets sur l'environnement et le développement durable, ne sont pas visés par la Stratégie de développement durable (SDD) du Ministère. Ces organismes sont seuls responsables des questions et des problèmes qui les concernent individuellement. La GRC et le Service correctionnel du Canada ont pris l'initiative de se doter d'une SDD.

## 2. DESCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour bien des gens, le développement durable correspond au rapport traditionnel qui lie l'environnement à l'économie, c'est-à-dire à l'évaluation des effets que peuvent exercer sur l'environnement les décisions d'ordre économique et les projets de développement. Les questions sociales comme le chômage, la pauvreté, le crime ou la peur du crime, bien qu'importantes en soi, ne sont généralement pas considérées comme des questions liées au développement durable. Cette vue répandue des choses ne tient pas compte des conséquences énormes que le bien-être de la population peut avoir pour la santé et la prospérité des collectivités, ni du ralentissement que les problèmes sociaux peuvent provoquer dans leur développement économique, leur viabilité générale et leur prospérité.

L'approche générale en matière de développement durable commence toutefois à changer. De plus en plus, la notion de « développement durable » tend à s'appliquer au travail rémunéré, au logement convenable, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité publique et personnelle, à la mobilité sociale, au développement culturel et à la confiance dans l'avenir, de même qu'à la gestion responsable des ressources naturelles et au développement économique. À l'échelle des collectivités, la notion de viabilité écologique influe sur les priorités de tous les ordres de gouvernement. À l'échelon fédéral, le gouvernement a inscrit la santé et la sécurité des collectivités sur la liste de ses priorités. La priorité qu'accorde le Ministère à la mobilisation des citoyens en vue d'accroître la sécurité dans les collectivités grâce à une plus grande sensibilisation et à une participation accrue de la population dans le système de justice pénale du Canada est conforme aux méthodes de participation et de consensus qui sont nécessaires pour décider collectivement des mesures et des objectifs qui permettent de résoudre ou de faire évoluer les questions de sécurité publique.

La plupart des études récentes sur la criminalité font ressortir le lien entre la criminalité et l'instabilité dans la société. Il suffit parfois de facteurs minimes, comme la présence de maisons abandonnées ou de carreaux cassés, pour susciter un sentiment d'instabilité dans la collectivité. Cette instabilité favorise la petite délinquance et rend les citoyens craintifs. Quand les citoyens ont peur, ils ne s'engagent pas dans leur collectivité, et leur manque d'engagement intensifie à son tour le cycle du désordre et les possibilités de criminalité.

Un maintien efficace de l'ordre crée un sentiment de sécurité et, avec la participation des citoyens, renforce la stabilité ainsi que le sentiment de sécurité et de liberté d'action. Ce sont là les conditions préalables au développement social et économique; en fin de compte, ce sont aussi les préalables à la sécurité et à la viabilité des collectivités. C'est dans cette optique que la politique sur la police peut influer sur le développement durable, surtout à l'échelle communautaire.

## 3. RÔLE DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Au sein du gouvernement fédéral, les fonctions du solliciteur général du Canada en matière d'exécution des lois, de services correctionnels et de sécurité peuvent contribuer au développement durable en favorisant et en maintenant la justice, la paix et la sécurité dans la société. Mais puisqu'il s'agit d'une organisation de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques, le Ministère n'est qu'un des nombreux partenaires dont les politiques influent sur la sécurité publique et il participe rarement directement à la mise en œuvre de ces politiques. Par conséquent, le Ministère dépend de la collaboration de tout un éventail de partenaires pour réaliser ses engagements en matière de développement durable et pour atteindre ses objectifs.

En outre, même si les ministères fédéraux et le Commissaire de l'environnement et du développement durable (le Commissaire) insistent sur l'importance de la dimension sociale du développement durable dans la seconde génération des stratégies de développement durable, ils reconnaissent que c'est une dimension encore relativement inexplorée qui est moins bien définie que ses dimensions économique et écologique. Les ministères ont donc été invités à concevoir leurs politiques et leurs programmes dans une nouvelle optique et à élaborer des moyens d'évaluer les répercussions de leurs activités par rapport à la dimension sociale du développement durable.

Pour cette raison, le Ministère entend amorcer l'examen de la dimension sociale du développement durable au moyen d'un projet pilote qui servira à jeter les bases des évaluations futures des effets de ses politiques et de ses activités sur le bien-être des collectivités dans lesquelles il travaille directement ou indirectement. En se fondant sur l'hypothèse que la sécurité publique est un préalable à la stabilité et au bien-être de la population, le Ministère a choisi de lancer un projet pilote dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN) puisqu'il s'agit d'un domaine dans lequel les politiques du Ministère exercent une influence considérable. On croit que ce programme peut favoriser la viabilité des collectivités qui y participent.

De plus, le Ministère doit faire sa part pour sensibiliser ses employés aux effets de ses activités sur l'environnement. Même si ces effets sont relativement minimes, comparés à ceux des activités d'autres éléments du gouvernement, le Ministère continuera d'améliorer ses stratégies en vue de rendre ses activités plus écologiques, en insistant plus particulièrement sur la prévention de la pollution et les méthodes de conservation.

## 4. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le Ministère est résolu à promouvoir le développement durable, selon la définition la plus large du terme, plus particulièrement en ce qui a trait à ses dimensions écologiques et sociales. Il reconnaît que certaines de ses politiques et certains de ses programmes peuvent influer sur la stabilité, la sécurité et la qualité de vie des collectivités. Le Ministère se fondera sur les principes suivants pour mettre en œuvre ses engagements en matière de développement durable :

- Partenariat, consultation et participation des citoyens

  Le Ministère examinera la possibilité d'intensifier la collaboration en essayant, de concert avec ses principaux partenaires, de prévoir les besoins et la situation du système de justice pénale dans l'avenir.

- Amélioration et innovation

  Le Ministère continuera de surveiller et de gérer les effets de ses activités sur l'environnement, et il commencera à prendre en compte la dimension sociale du développement durable en évaluant, au moyen d'un projet pilote réalisé dans le cadre de la PPPN, les répercussions (directes et indirectes) de ses politiques et de ses programmes sur le bien-être des collectivités.

- Mesure des résultats

  Vu le besoin de mieux comprendre le lien entre les politiques et les programmes, d'une part, et les objectifs visés, d'autre part, le Ministère concentrera ses travaux sur l'élaboration (au moyen d'un projet pilote mené dans le cadre de la PPPN) d'une base d'information, d'indicateurs adaptés et d'un cadre de recherche pluriannuel.

- Décisions fondées sur des normes établies

  Le Ministère réalisera ses activités conformément aux exigences des lois, des règlements et des politiques fédéraux en matière d'environnement et de développement durable. À cette fin, il utilisera un système de gestion conforme aux principes de la norme *ISO 14004 - Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre*.

- Reddition de comptes et supervision

  Les cadres supérieurs sont résolus à atteindre les objectifs de la SDD du Ministère. La reddition de comptes se fera par l'entremise du système de gestion ministériel afin de garantir la documentation et le suivi systématiques des engagements contenus dans la SDD.

## PARTIE 2 : ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1. DANS LA FOULÉE DE LA PREMIÈRE SDD

#### 1.1 Évaluation de la première stratégie de développement durable (1997–2000)

Dans sa première stratégie de développement durable, le Ministère a mis l'accent sur les aspects écologiques du développement durable, surtout sur « l'écologisation » de ses activités. Pour cela, il s'est entre autres fixé des objectifs en ce qui a trait aux déchets solides, au rendement énergétique de ses immeubles et de ses véhicules, aux substances appauvrissant la couche d'ozone et aux matières dangereuses, en plus d'obtenir des engagements au sein de l'organisation et de sensibiliser davantage ses employés.

La première SDD a été minutieusement examinée par le groupe de travail sur le développement durable du Ministère, qui avait un double objectif :

- effectuer une évaluation quantitative de la première SDD en mesurant le rendement du Ministère en regard des objectifs de la SDD;
- effectuer une évaluation qualitative de la première SDD en déterminant quelles leçons pouvaient en être tirées et quelles étaient les possibilités d'amélioration.

Ces deux évaluations ont servi à établir quels devraient être la portée et les objectifs de la seconde stratégie de développement durable du Ministère.

On trouvera à l'annexe A un sommaire détaillé de l'état des objectifs de la première SDD. On avait fixé 33 cibles en 1997. Depuis, 25 ont été atteintes, une est en voie de réalisation; dans un cas, on n'a pas les données nécessaires pour mesurer le chemin parcouru; deux autres cibles ont été abandonnées parce qu'elles ne s'appliquaient plus ou qu'on les a jugées impossibles à mesurer. Une cible n'a toujours pas été atteinte et figure parmi les cibles fixées pour 2000-2003 (cible 2.4.1).

La première SDD a également fait l'objet d'autres analyses, entre autres une auto-évaluation réalisée en préparation de la vérification de capacité que le Commissaire devait effectuer à l'automne 1999, et une revue de l'information effectuée au cours d'un atelier interne sur le développement durable en septembre de la même année. En plus de la vérification de la capacité effectuée par le Commissaire, le bureau du Commissaire a publié des analyses générales de la SDD dans divers documents. Enfin, dans le cadre des préparatifs à la seconde SDD, les cadres supérieurs et les membres du bureau du Commissaire se sont réunis pour discuter des difficultés inhérentes à l'examen de la dimension sociale du développement durable.

L'évaluation générale de la première SDD du Ministère a été positive. On a reconnu que les organismes (nommés dans la section Portrait du Ministère) sur lesquels le Ministère

compte pour la prestation de ses programmes opérationnels ne sont pas assujettis à la SDD. En outre, on a constaté que le système de gestion pourrait être amélioré, mais qu'il n'existe pas de lacunes graves dans la mise en œuvre de la SDD du Ministère.

Ces analyses internes et externes ont permis de constater qu'il fallait donner la priorité à un certain nombre de domaines en vue d'élargir et d'approfondir la seconde stratégie de développement durable du Ministère. Entre autres, il ne faut pas se contenter de rendre les activités du Ministère écologiques si l'on veut tenir compte de tous les effets des politiques et des programmes du Ministère sur les collectivités dans lesquelles il œuvre, comme on l'a déjà signalé. Il est également nécessaire de fixer des objectifs et des cibles clairs et mesurables; de trouver des partenaires pour aider le Ministère à atteindre ses buts; de tenir des consultations plus englobantes auxquelles participeront les clients, les partenaires et les intervenants durant les préparatifs de la SDD; d'améliorer la reddition de comptes grâce à la participation des cadres et à l'utilisation du système de gestion du Ministère pour suivre la réalisation des engagements en matière de développement durable. Ces priorités ont été intégrées aux principes déjà énoncés.

### 1.2 Un regard vers l'avenir : Analyse des questions

Afin de mieux coordonner ses objectifs de développement durable avec le cadre général de planification ministériel, le ministère du Solliciteur général a fait l'examen de chacun des *principaux engagements de résultats* définis dans son Rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2000-2001 en vue de déterminer quels sont ceux qui sont susceptibles d'avoir une influence directe sur le développement durable. Cet examen a confirmé que certaines activités du Ministère contribuent au développement durable en améliorant la sécurité et le mieux-être de la population. L'annexe B expose les résultats de l'analyse des questions.

Compte tenu du fait que bon nombre des *principaux engagements de résultats* du Rapport sur les plans et les priorités doivent être réalisés en collaboration avec d'autres organismes, aucun objectif particulier en matière de développement durable ne sera fixé à l'égard de ces engagements et le Ministère ne fera pas d'efforts additionnels pour en mesurer les conséquences. Le Ministère s'en tiendra plutôt aux activités sur lesquelles il peut exercer une influence directe, ce qui correspond à la demande qui a été faite aux ministères et organismes fédéraux, soit « d'entreprendre des travaux de recherche exploratoires coordonnés dans le but de connaître et de comprendre les influences que les facteurs sociaux et culturels exercent sur le développement durable ainsi que les conséquences qui peuvent découler de la prise en compte de ces facteurs dans un modèle de développement durable[1] ».

[1] Planification et coordination du développement durable, Table ronde des dirigeants, document de discussion, mars 2000 : 1.

## 1.3 Consultations : Prendre le pouls des intervenants

Avant d'élaborer la seconde stratégie de développement durable, le Ministère a voulu connaître les réactions et les idées de ses divers partenaires. Il s'est servi principalement de trois moyens pour enrichir et améliorer la stratégie :

- participation à diverses discussions interministérielles destinées à améliorer la coordination entre les ministères en vue de la préparation de la deuxième série de stratégies de développement durable[2];
- discussions avec des représentants des Premières nations qui seront directement concernés et touchés par le projet pilote mené dans le cadre de la PPPN;
- distribution d'une version provisoire de la SDD à un large éventail d'intervenants, qui ont été formellement invités à émettre leurs commentaires en remplissant un questionnaire ou par d'autres moyens.

Les résultats de chacun de ces moyens sont décrits ci-après.

Discussions interministérielles

À diverses occasions, le Ministère a pu discuter de l'approche qu'il proposait avec un large éventail de ministères, obtenant ainsi d'utiles commentaires aux premières étapes de l'élaboration de la SDD. Cela lui a également permis d'harmoniser son approche avec celle d'autres ministères, s'il y avait lieu[3], et de discuter avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui loue l'immeuble où se trouvent ses locaux, du rôle et des responsabilités de chacun.

Lors de ces discussions, le Ministère a constaté que d'autres ministères voulaient eux aussi mieux comprendre le concept des collectivités durables, et le rôle que les ministères peuvent jouer pour faire avancer la réalisation de cet objectif. Plus particulièrement, nous avons accepté de continuer de communiquer nos informations et nos méthodes ainsi que de chercher des occasions de collaborer avec Justice Canada, la GRC, Environnement Canada et Santé Canada.

---

[2] Ces discussions interministérielles ont notamment consisté en ceci : réunions du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable, Table ronde des dirigeants sur la planification et la coordination du développement durable, réunions interministérielles où l'on a discuté de la meilleure façon d'explorer les aspects social et culturel du développement durable, et rencontres avec le Bureau du Commissaire de l'environnement et du développement durable, où il a été question de sa manière d'aborder le volet social (tant d'une manière indépendante que de concert avec d'autres ministères).

[3] Par exemple, en ce qui a trait à notre engagement de réduire les répercussions de nos activités sur l'environnement naturel, nous avons utilisé un certain nombre d'indicateurs de rendement suggérés dans le guide intitulé *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*. En adoptant les indicateurs de rendement dont se servent d'autres ministères, nous allons faciliter l'utilisation des données à l'échelle gouvernementale.

Discussions avec des représentants des Premières nations

Compte tenu de l'importance, pour la réussite de la SDD, du projet pilote lié à sa Politique sur la police des Premières nations, le Ministère a pris soin de discuter des mesures envisagées avec les intervenants des Premières nations qui seront directement intéressés et touchés par ce projet pilote. Le Ministère a discuté plus particulièrement des principaux éléments du projet pilote avec l'Association nationale des chefs de police des Premières nations et l'Association québécoise des chefs de police des Premières nations.

Le Ministère a eu des discussions suivies avec le comité exécutif de l'Association nationale des chefs de police des Premières nations. Ces discussions ont porté sur les mesures visant à assurer des services de police efficaces et uniformes dans les réserves. Elles ont fait ressortir deux points essentiels, soit la nécessité d'adopter des normes de base et le besoin de créer des instruments pour mesurer l'efficacité des services.

Aux assemblées générales annuelles de l'Association nationale des chefs de police des Premières nations (mai 2000) et de l'association québécoise des chefs de police des Premières nations (mars 2000), il a été question de l'efficacité des services. L'Association nationale s'est alors prononcée en faveur de la mise sur pied d'une initiative commune, en collaboration avec le gouvernement, qui porterait sur les normes et les pratiques exemplaires. Pour leur part, les participants à l'assemblée de l'association québécoise ont recommandé la mise en œuvre d'une initiative visant à évaluer dans quelle mesure les collectivités des Premières nations du Québec sont satisfaites de leurs services de police. Une étude de ce sujet sera intégrée au projet pilote portant sur la mesure du rendement.

Les premières discussions avec l'Association nationale des chefs de police des Premières nations et de l'association québécoise des chefs de police des Premières nations ainsi qu'avec les présidents des commissions de police lors d'un forum national tenu en novembre 2000 ont montré qu'il fallait faire preuve de prudence dans la conception de ces initiatives, car beaucoup de facteurs conjoncturels et subjectifs pouvaient influencer une collectivité. Le Ministère s'est engagé à faire en sorte que les collectivités des Premières nations (commissions de police et services de police) participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute initiative ayant pour objet de mesurer l'efficacité des services et que les renseignements obtenus soient mis à la disposition des collectivités.

Les consultations préliminaires ont permis à plusieurs provinces de confirmer le lien qui existe entre la sécurité publique et le développement durable des collectivités. Plusieurs provinces ont aussi montré qu'elles étaient intéressées à participer aux travaux sur les normes et la mesure de l'efficacité. Par exemple, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec ont entrepris des projets en vue de déterminer si les nouvelles normes en matière de police pouvaient être appliquées à la police des Premières nations; le Manitoba et la Saskatchewan, pour leur part, sont en train d'examiner le rôle de la police des Premières nations dans le système de justice pénale et son influence sur les collectivités. De nouvelles consultations auprès de ces provinces et des autres sur ce volet du projet pilote devraient permettre de connaître leurs points de vue sur la possibilité d'une collaboration dans ce domaine.

Commentaires sur la version provisoire de la Stratégie de développement durable

Le Ministère a largement distribué une version provisoire de sa seconde SDD; il en a remis entre autres :

- à ses partenaires du secteur bénévole (ce qui correspond à un large éventail d'intervenants),
- aux ministères provinciaux de la Justice et du procureur général,
- aux organismes qui constituent le portefeuille du Solliciteur général,
- aux employés de Solliciteur général Canada,
- à ses partenaires du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable.

En tout, quelque 300 exemplaires du document provisoire ont été distribués aux partenaires du Ministère. Ce dernier a reçu 23 réponses : 12 questionnaires remplis, 9 lettres ou messages électroniques, et 2 réponses verbales.

Tous les répondants ont souscrit à l'idée de commencer à examiner la dimension sociale du développement durable en menant un projet pilote dans le cadre de la PPPN, et de continuer à réduire les répercussions des activités du Ministère sur l'environnement. Voici un résumé de certains des commentaires ou suggestions qu'ont faits les répondants en vue d'améliorer la SDD :

- Un certain nombre de ministères et organismes fédéraux, de ministères provinciaux et de partenaires du secteur bénévole se sont dits disposés à examiner avec le Ministère la dimension sociale du développement durable et à participer à des éléments du projet pilote réalisé en vertu de la PPPN.

- Le gouvernement des Premières nations et les dirigeants de leurs collectivités (chefs et/ou conseils) veulent avoir leur mot à dire quant à la méthode qui sera employée pour mesurer l'efficacité des services de police.

- Plusieurs répondants ont fait des suggestions concernant des éléments du projet pilote qui sera mené en vertu de la PPPN (cadre et stratégie de recherche).

- Pour atténuer davantage ses effets sur l'environnement, le Ministère devrait inciter ses employés à utiliser moins de papier (p. ex. en les encourageant à se servir davantage du courrier électronique et en les dissuadant d'imprimer inutilement des documents).

- Plusieurs suggestions ont été faites pour renforcer la PPPN; on a notamment suggéré au Ministère d'essayer de trouver, avec Affaires indiennes et du Nord Canada, une manière de financer les immobilisations importantes faisant partie de l'infrastructure des services de police.

- Plusieurs répondants ont suggéré que, dans le but d'encourager le développement durable dans les collectivités des Premières nations, et à titre de mesure de prévention

du crime, le Ministère envisage de s'associer aux ministères fédéraux concernés et aux organisations des Premières nations pour améliorer le milieu physique dans lequel vivent les collectivités des Premières nations.

Conclusion

Le Ministère a mis à profit les suggestions et les commentaires de ses partenaires. Il a tenu compte d'un certain nombre d'entre eux dans la présente SDD afin de favoriser la durabilité des collectivités.

## 2. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS (2000–2003)

La seconde stratégie de développement durable du Ministère se fondera sur l'expérience acquise et les progrès réalisés jusqu'à maintenant. En outre, elle comportera les projets nécessaires à une compréhension plus étendue du développement durable et des effets des politiques et programmes du Ministère sur le bien-être des Canadiens et de leurs collectivités. C'est pourquoi les engagements concernant la seconde SDD découlent de trois grands buts :

1. examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue;

2. approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement;

3. gérer et tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.

### 2.1 Examen de la dimension sociale

Les citoyens des collectivités fortes et viables doivent se sentir en sécurité. La sécurité des collectivités ne se limite pas à la prévention du crime; elle nécessite également la prévention des comportements antisociaux. Seuls les citoyens des collectivités sans danger peuvent profiter des possibilités de l'économie, trouver du travail, apprendre et prendre part à la vie sociale de la collectivité en participant à des activités civiques et bénévoles. Le désordre, le crime et même la peur du crime sont coûteux et font fuir les investisseurs. Ils minent aussi la capacité des citoyens de planifier l'avenir. Sans sécurité, une collectivité ne peut se concentrer sur des investissements à long terme dans le développement économique et social, et encore moins dans la protection et la conservation de l'environnement.

Les gouvernements locaux et les services de police sont les principaux intervenants dans l'élaboration de stratégies de stabilité et de sécurité communautaire, en partenariat avec d'autres organismes et avec la collectivité. Par conséquent, la police communautaire exige un partenariat entre la police et la collectivité pour prévenir le crime, assurer le respect de valeurs, de règles et d'aspirations communes, et accroître la sécurité et la prospérité de la collectivité. La réussite d'un tel partenariat dépend de la participation des

citoyens et de la volonté de dépasser le cadre de la simple exécution des lois pour corriger les causes des problèmes sociaux et économiques.

La police communautaire est donc une activité proactive qui vise à résoudre les problèmes. Elle met l'accent sur le partenariat entre les policiers et la collectivité en ce qui a trait à la sécurité publique. Elle favorise l'intégration et la cohésion en encourageant la participation des citoyens, dans l'espoir qu'elle entraînera la stabilité et la viabilité à long terme de la collectivité. Dans le cas de la prévention du crime, la police communautaire permet aux citoyens de se sentir moins impuissants.

Ce sentiment de prendre son destin en main, qui est si important à la cohésion et à la viabilité des collectivités, manque dans la plupart des collectivités des Premières nations. Les statistiques périodiques montrent que les conditions sociales dans les réserves des Premières nations continuent d'être inquiétantes. On y constate des taux disproportionnés d'arrestation et d'actes de violence, d'alcoolisme et de toxicomanie, ainsi que de violence familiale. Dans un grand nombre de réserves, on ne voit que trop souvent les effets du « dés-ordre ». Ces conditions entravent le développement social et découragent les investissements économiques.

### 2.1.1 Politique sur la police des Premières nations

La Politique sur la police des Premières nations a été conçue en vue d'offrir aux collectivités des Premières nations et aux collectivités inuites des services de police professionnels, efficaces, responsables et adaptés aux différences culturelles, dans le cadre d'ententes tripartites sur les services de police. Cette politique a été adoptée en 1991 comme cadre de négociation de telles ententes entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou territoriaux et les collectivités des Premières nations et inuites. Il ne s'agit pas d'un programme législatif.

L'un des principaux objectifs de la Politique sur la police des Premières nations est « d'améliorer l'ordre, la sécurité publique et la sécurité personnelle des habitants dans les collectivités des Premières nations, y compris celle des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables ». En outre, l'un des principes fondamentaux de la Politique est que les collectivités des Premières nations doivent avoir leur mot à dire concernant le niveau et la qualité des services de police qui leur sont fournis. C'est pourquoi la Politique est conçue de façon à contribuer directement au développement durable des Premières nations. Elle est un élément important de l'examen visant à élargir la signification et l'application des principes du développement durable au sein du Ministère.

La Politique sur la police des Premières nations a permis de réaliser des progrès importants et rapides grâce à la prestation de services de police de base au moyen de deux formules différentes : les services autogérés par les Premières nations et les contingents autochtones au sein des services de police actuels (Gendarmerie royale du Canada et Police provinciale de l'Ontario). Le 31 août 2000, la Politique sur la police des Premières nations avait déjà permis de financer 127 ententes tripartites sur les services de police des Premières nations s'appliquant à environ 62 % de la population des réserves. Au total,

grâce à la Politique, 317 collectivités des Premières nations regroupant plus de 237 000 habitants sont desservies par 800 policiers qualifiés.

On s'efforce actuellement d'améliorer l'exercice des pouvoirs et la transparence, en particulier pour renforcer la capacité de gestion, de façon à assurer l'efficacité continue des services de police. De plus, on a mis en place des mesures visant à assurer une bonne gestion, un meilleur contrôle des finances et une reddition de comptes améliorée de la part des collectivités.

### 2.1.2 Pourquoi mettre en œuvre un projet pilote?

Étant donné que la dimension sociale du développement durable est un aspect encore relativement inexploré au gouvernement fédéral, le Ministère a choisi de mener un projet pilote dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations. On a choisi cette politique pour le projet pilote de développement durable, même si elle date de moins de dix ans, en raison des effets que ce projet pourrait avoir sur les collectivités touchées. En outre, comme on l'a déjà fait remarquer, ce programme est l'un des secteurs de politique dans lequel le Ministère peut exercer une influence plus grande, grâce à la négociation, à l'administration, à l'actualisation et à l'évaluation des ententes tripartites avec les gouvernements des provinces, des territoires et des Premières nations.

En élargissant sa SDD pour y inclure la dimension sociale du développement durable, le Ministère s'appuie sur le postulat qui est exprimé tout au long du présent document, c'est-à-dire que la sécurité publique est un préalable à la stabilité et à la viabilité à long terme des collectivités. Mais avant qu'on puisse vérifier les répercussions sociales des politiques du Ministère, il faut mettre au point les outils nécessaires pour mesurer les résultats obtenus. Autrement dit, il faut vérifier le postulat. Le projet pilote a été conçu à cette fin, c'est-à-dire pour mettre en place un cadre qui permettra aux Premières nations et aux deux ordres de gouvernement de mesurer les effets de la Politique sur la police des Premières nations. De cette façon, le Ministère pourra entreprendre de définir dans quelle mesure la PPPN contribue à la sécurité des collectivités auxquelles elle s'applique.

### 2.1.3 Comment peut-on mesurer les effets ?

Il est difficile d'évaluer l'efficacité de la plupart des programmes sociaux. Cette tâche est tout particulièrement ardue dans les domaines de l'exécution des lois et de la sécurité, et, à cet égard, la PPPN ne fait pas exception à la règle. Il existe de nombreux témoignages nous autorisant à penser que la Politique sur la police des Premières nations a une incidence très favorable, par exemple en augmentant la confiance et la participation des collectivités dans leurs services de police. Il semble que la présence de services de police des Premières nations ait contribué à désamorcer des situations qui auraient pu devenir explosives. De plus, bon nombre d'ententes ont été renouvelées deux ou trois fois, ce qui témoigne d'un intérêt important de la population. Toutefois, le Ministère ne dispose pas de données quantitatives sérieuses qui lui permettraient de mesurer l'impact de la Politique.

Il est indispensable de mesurer l'efficacité des services de police autochtones, non seulement pour en vérifier le rendement actuel, mais aussi pour savoir s'ils seront capables de relever les nouveaux défis auxquels ils seront confrontés. Pour évaluer l'impact de la PPPN, il faudra d'abord créer une base de données uniforme et fiable, ainsi que des indicateurs d'efficacité pertinents. Les données et les indicateurs devront forcément être à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ils devront en outre être appliqués uniformément au fil du temps.

Bon nombre des problèmes que les Premières nations cherchent à régler existent depuis longtemps et sont de nature cumulative. De nombreux facteurs socio-économiques contribuent à la criminalité dans les réserves : activités des « gangs », délinquance juvénile, nombre disproportionné d'Autochtones dans les prisons et pénitenciers de tout le Canada, etc. Les services de police ne peuvent résoudre ces problèmes à eux seuls. En outre, parce que ces problèmes sont de vieille date, il est difficile de mesurer avec précision l'efficacité des services de police. Qui plus est, les facteurs humains se transmettent souvent de génération en génération, et il faudra peut-être attendre bien des années avant de connaître le véritable impact de la police des Premières nations. Néanmoins, le Ministère doit dès maintenant commencer à mesurer la contribution de la police des Premières nations à la stabilité, à la sécurité et au développement durable des collectivités s'il veut être en mesure d'évaluer pleinement l'apport futur de ces services de police.

### 2.1.4 Engagements de la Stratégie de développement durable

Le ministère du Solliciteur général s'est fixé trois buts pour orienter son étude de la dimension sociale du développement durable. Ces buts touchent les questions suivantes :

- les normes de police,
- une base de données et un cadre de recherche permettant de mesurer l'efficacité,
- des indicateurs de rendement du développement durable.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des objectifs et des cibles se rapportant au premier but. Ces objectifs, et les cibles connexes (autant que possible), ainsi que les plans d'action précis sont tous établis à l'échelle nationale.

| | | |
|---|---|---|
| **But 1 :** ***Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.*** | | |
| Objectif 1.1<br>En collaboration avec les provinces et les Premières nations, élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale afin d'aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités. | | |
| Activité 1.1.1<br>En collaboration avec l'ACPPN, colliger un compendium des éléments obligatoires et facultatifs (p. ex. normes de recrutement, politiques et consignes, exigences de formation) qui seront intégrés aux ententes conclues en vertu de la PPPN | Cible 1.1.1<br>D'ici le 30 juin 2001, colliger le compendium, en collaboration avec le comité exécutif de l'ACPPN | Indicateur de rendement 1.1.1<br>Compendium prêt à la date prévue |
| Objectif 1.2<br>Constituer une base de données et concevoir un cadre de recherche permettant d'étudier les éléments constitutifs d'une police efficace au sein des Premières nations. | | |
| Activité 1.2.1<br>Examen détaillé des documents pertinents, à partir de sources publiées ou non | Cible 1.2.1<br>D'ici le 31 mars 2001, faire une étude documentaire pour analyser les mesures d'efficacité employées par les services de police et les organismes de surveillance de la police, en mettant l'accent sur les défis et les tendances de la police des Premières nations | Indicateur de rendement 1.2.1<br>Examen terminé à la date prévue |
| Activité 1.2.2<br>Mettre au point un cadre de recherche permettant de constituer une base de connaissances solide pour juger de l'efficacité de la police des Autochtones | Cible 1.2.2<br>D'ici le 31 mars 2001, mettre au point un cadre de recherche qui permettra de déterminer les principaux sujets de recherche, les données nécessaires, de possibles instruments de recherche et la méthode de sélection d'études de cas | Indicateur de rendement 1.2.2<br>Cadre achevé à la date prévue |

| Activité 1.2.3 | Cible 1.2.3 | Indicateur de rendement 1.2.3 |
|---|---|---|
| Projets pilotes (études de cas) pour évaluer les mesures du rendement, de l'efficacité et de la satisfaction de la population | D'ici le 31 mars 2003, terminer les études de cas et faire rapport sur les résultats définitifs | Études de cas, y compris des données et mesures préliminaires, terminées à la date prévue |
| Activité 1.2.4 | Cible 1.2.4 | Indicateur de rendement 1.2.4 |
| Étudier la possibilité de créer un centre d'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires | D'ici le 30 septembre 2001, consulter l'ACPPN pour savoir s'il serait efficace de créer et de tenir à jour un centre d'échange des renseignements sur les pratiques exemplaires employées ou consignées par diverses instances | Consultation de l'ACPPN et des autres instances terminée à la date prévue |
| Activité 1.2.5 | Cibles 1.2.5 | Indicateurs de rendement 1.2.5 |
| Concevoir et effectuer une étude, d'une durée de cinq ans, pour évaluer le degré de satisfaction des collectivités des Premières nations du Québec à l'égard de leurs services de police | D'ici le 30 septembre 2001, entreprendre l'étude, en étroite collaboration avec l'association québécoise des chefs de police des Premières nations et les collectivités des Premières nations du Québec | Début de l'étude à la date prévue |
| | D'ici le 30 avril 2002, rédiger un rapport provisoire en vue du Colloque des services de police des Premières nations, qui se déroulera à Québec, et, au besoin, adapter l'approche, selon les commentaires et les consultations régulières | Production du rapport provisoire à la date prévue |

| Objectif 1.3<br>Entreprendre l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nations. | | |
|---|---|---|
| Activité 1.3.1<br><br>Consultation des intervenants sur les divers moyens de mesurer le rendement et d'évaluer l'efficacité<br><br>*Cette entreprise d'au moins dix ans commencera par l'acquisition et l'analyse d'un ensemble uniforme de données; la définition des facteurs à partir desquels les membres des Premières nations jugeront que leurs services de police sont efficaces; l'élaboration d'indicateurs et de mesures du rendement et, enfin, l'établissement d'objectifs. Le Ministère devra utiliser des mesures substitutives du rendement (à des fins d'efficacité) pour évaluer la contribution progressive au développement durable des collectivités des Premières nations. Ce processus sera entrepris dans le cadre de la SDD de 2000–2003; on prévoit élaborer les indicateurs pendant la période de 2004–2007; on devrait commencer à fixer les objectifs durant la période de 2008–2011.* | Cible 1.3.1<br><br>D'ici le 1er septembre 2003, entreprendre des consultations auprès des leaders locaux, des groupes communautaires, des services de police des Premières nations et d'autres organismes du système de justice concernant d'autres mesures qui pourraient servir à évaluer le rendement des services de police des Premières nations (en plus des mesures classiques, dont les statistiques sur le nombre de cas et la criminalité et les taux d'affaires classées) | Indicateur de rendement 1.3.1<br><br>Début des consultations à la date prévue |

| Objectif 1.4<br><br>Adopter une méthode horizontale et coopérative pour l'étude des dimensions sociale et culturelle du développement durable au cours des trois prochaines années. | | |
|---|---|---|
| Activité 1.4.1<br><br>Définir et illustrer les dimensions sociale et culturelle du développement durable et leurs répercussions sur l'élaboration de la PPPN | Cible 1.4.1<br><br>À titre de membre du Groupe de travail interministériel sur le développement durable en matière sociale et culturelle, et en collaboration avec les autres groupes intéressés de l'extérieur, explorer et prendre en compte les dimensions sociale et culturelle du développement durable dans le cadre des différentes activités et initiatives ministérielles | Indicateur de rendement 1.4.1<br><br>Participation active au sein du Groupe de travail interministériel |

## 2.2 Réduction des répercussions des activités du Ministère sur l'environnement

Dans sa première stratégie de développement durable, le Ministère a établi qu'il pouvait donner à ses employés les outils et l'information nécessaires pour réduire l'impact environnemental négatif de leurs activités en milieu de travail. Le Ministère occupe quatre étages d'un immeuble situé au 340, avenue Laurier Ouest, dans le centre d'Ottawa (Ontario). Tout l'espace est utilisé pour des bureaux; aucun local ne sert à un usage inhabituel (par exemple, laboratoire ou atelier d'imprimerie). À l'exception du toner utilisé dans les imprimantes et les photocopieurs, on n'a trouvé aucune matière dangereuse aux quatre étages en question.

Cet immeuble privé est loué par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), qui agit en qualité de propriétaire auprès de différents locataires, dont le ministère du Solliciteur général. Tous les aspects de la gestion de l'immeuble qui risquent d'avoir un effet sur l'environnement (entretien du matériel contenant des CFC, entreposage des combustibles et des lubrifiants, éléments d'infrastructure ayant une incidence sur les économies d'énergie et d'eau, gestion de projets de rénovation et de construction d'envergure, etc.) relèvent de TPSGC et du propriétaire de l'immeuble. S'il est vrai que le Ministère ne contrôle pas ces activités, il peut néanmoins influencer la gestion des questions environnementales liées à l'immeuble en collaborant avec TPSGC et le propriétaire pour favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement[4]. Le Ministère entend bien travailler avec TPSGC à améliorer la performance environnementale de tout ce qui a trait à l'immeuble.

[4] Malheureusement, comme le mentionnent les auteurs du *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, les ministères qui occupent des locaux loués au secteur privé ont habituellement moins de marge de manœuvre qu'en ont les ministères logés dans des immeubles appartenant à l'État.

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les employés du Ministère consomment de l'électricité et produisent des déchets solides non dangereux. Le Ministère est chargé d'administrer le programme de gestion des déchets solides triés à la source aux étages qu'il occupe. L'eau ne sert qu'aux usages habituels du personnel. Le Ministère consacre annuellement quelque 200 000 $ à l'achat de produits divers, dont du matériel et des fournitures de bureau. En 1999, le parc automobile du Ministère ne comptait que deux véhicules, réservés au solliciteur général et au sous-solliciteur général.

En 1997, le Ministère a effectué une analyse détaillée des questions liées au développement durable dans le but de déterminer les possibles répercussions environnementales de ses principales activités. Voici les huit grands points auxquels le Ministère doit prêter attention selon cette analyse :

- l'engagement ministériel,
- la formation et la sensibilisation,
- l'approvisionnement,
- les déchets solides,
- le rendement énergétique de l'immeuble,
- l'énergie reliée aux transports,
- les substances appauvrissant la couche d'ozone,
- les matières dangereuses.

La consommation d'eau, qui figurait parmi les éléments susceptibles de se répercuter sur l'environnement, n'a pas été retenue parce que l'eau ne sert qu'aux usages du personnel, exception faite de celle que consomment deux climatiseurs d'air à circulation d'eau. De plus, étant locataire, le Ministère peut difficilement influencer les décisions concernant l'infrastructure de l'immeuble.

### 2.2.1 Nouvelle analyse des questions concernant les activités du Ministère

La préparation de la seconde SDD a, entre autres, consisté à revoir l'analyse des questions de 1997 pour tenir compte de l'évolution de la situation à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère depuis l'automne 1997. Voici donc les changements à prendre en considération :

- Selon les résultats de **l'examen des matières dangereuses** fait en 1998, le toner est la seule matière dangereuse dont se sert le Ministère. Les matières dangereuses ne figurent donc plus parmi les aspects de nos activités qui ont une incidence importante sur l'environnement.
- Le Ministère s'est doté d'un **système de gestion du développement durable** pour être en mesure de respecter ses engagements énoncés dans la SDD. Ce système relève du Comité de direction ministériel, à qui l'on fait régulièrement rapport sur l'application de la SDD. Le système regroupe tous les éléments mentionnés dans la section Engagement ministériel, de la SDD de 1997-2000. Il est décrit à la **section 2.3** (qui fait partie de la section Objectifs et engagements), où sont également énoncés les buts, objectifs et cibles du Ministère pour la période de 2000-2003.

- En signant le **Protocole de Kyoto**, le Canada s'est engagé à réduire de 6 % d'ici 2010 l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990. Depuis, le gouvernement attache davantage d'importance à la question de l'évolution du climat et au besoin de réduire les **émissions de gaz à effet de serre**. Les aspects des activités du Ministère qui contribuent à ces émissions (rendement énergétique des immeubles, énergie reliée aux transports, approvisionnement et déchets solides) étant déjà mentionnés dans la SDD de 1997, le Ministère poursuivra simplement ses efforts et tâchera de se conformer à la stratégie « *De l'ordre dans la « grande maison fédérale »* ».
- TPSGC procède actuellement à la **rénovation** des locaux qu'occupe le Ministère, lequel a ainsi l'occasion de donner son avis sur le choix des matériaux et sur les pratiques de construction et de démolition. C'est cependant à TPSGC que revient la décision finale concernant l'aménagement des lieux, et au propriétaire de l'immeuble, celle concernant l'infrastructure proprement dite du bâtiment.

À la lumière de ce réexamen, le Ministère a fait une mise à jour de son analyse des questions et a retenu les sept aspects suivants de ses activités qui risquent d'avoir des répercussions sur l'environnement :

- le système de gestion du développement durable (voir la section 2.3),
- la formation et la sensibilisation,
- les déchets solides,
- le rendement énergétique de l'immeuble,
- l'énergie reliée aux transports,
- les substances appauvrissant la couche d'ozone,
- l'approvisionnement.

### 2.2.2 Engagements de la Stratégie de développement durable

Les engagements du Ministère en faveur de la réduction des répercussions de ses activités sur l'environnement sont énoncés ci-après. Pour chacune des questions environnementales retenues dans la nouvelle analyse des questions, on indique :

- les progrès réalisés par rapport aux engagements pris dans la SDD de 1997-2000 (pour plus de renseignements à ce sujet, voir l'annexe A);
- les nouveaux buts, objectifs et cibles.

Pour chaque nouveau but, on présente un tableau où figurent :

- les objectifs et les cibles;
- les indicateurs de rendement pour chacune des cibles;
- les données de référence (s'il en existe);
- les mesures à prendre (accompagnées des échéanciers proposés) pour aider le Ministère à atteindre ses buts, objectifs et cibles.

Le Ministère a choisi ses cibles et ses indicateurs de rendement en se basant sur les résultats des travaux interministériels exposés dans les documents *Le développement*

*durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*, et *Mesures de la performance environnementale des opérations gouvernementales : Document d'orientation.*

### 2.2.2 a) Formation et sensibilisation

**Le point sur les progrès réalisés**

Dans la première SDD, deux buts avaient été fixés en matière de formation et de sensibilisation : maximiser la sensibilisation du personnel et des intéressés au développement durable, et maximiser la sensibilisation des autres usagers des locaux du Ministère. On a pleinement atteint ces deux buts.

Depuis 1998, le Ministère a élaboré et appliqué une stratégie de communication afin de sensibiliser davantage le personnel aux questions relatives au développement durable en général, et plus particulièrement aux engagements du Ministère en matière de développement durable. Mentionnons, entre autres initiatives, la création d'un site Intranet sur les pratiques écologiques, la publication d'articles sur le développement durable dans *SCOOP*, le bulletin du Ministère, et la présentation de renseignements sur nos engagements à l'égard du développement durable sur le site Intranet pour les nouveaux employés. Parallèlement aux activités générales de sensibilisation, nous avons également présenté des exposés au Collectif de la gestion supérieure du Ministère, tenu une rencontre de consultation sur le développement durable à laquelle étaient conviés des représentants des différentes directions, et constitué un groupe de travail sur le développement durable. Enfin, nous avons inclus des exigences concernant le développement durable dans le profil des compétences que doivent posséder les titulaires de certains postes.

Pour sensibiliser davantage les autres usagers de nos locaux au développement durable, nous avons informé le personnel d'entretien des pratiques de recyclage et inscrit dans les consignes de poste la recommandation d'éteindre les lumières après les heures normales de travail.

**Projets pour 2000-2003**

Le Ministère a revu son but et établi une nouvelle série d'objectifs et de cibles concernant la formation et la sensibilisation (voir le tableau suivant). Ces objectifs et cibles tiennent compte des progrès réalisés depuis 1997.

**But 2 : *Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.***

*2.1 (Formation et sensibilisation) : Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau en l'informant sur les questions d'environnement et de développement durable.*

**Objectif 2.1.1**

Accroître la sensibilisation du personnel au développement durable.

| Activités 2.1.1 | Cibles 2.1.1 | Indicateurs de rendement 2.1.1 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Trouver des thèmes pouvant faire l'objet d'affiches et choisir des messages-clés<br><br>Concevoir les affiches et les faire imprimer<br><br>Lancer et mener les campagnes | Coordonner et mener une campagne d'affichage portant sur le développement durable qui encourage les employés à modifier leurs habitudes au bureau et à la maison (au moins deux campagnes par année) | Nombre de campagnes d'affichage sur le développement durable par année | |
| Faire la mise à jour trimestrielle du site parallèlement à une campagne d'affichage<br><br>Faire la mise à jour annuelle de la stratégie de communication sur le DD<br><br>Mettre en place un système permettant de compter le nombre annuel de visiteurs du site (données de référence à établir en 2001)<br><br>Élaborer et effectuer un sondage auprès des employés (données de référence à établir en 2001) | Mieux renseigner les employés sur le DD par des messages réguliers sur la SDD et les questions de DD (objectif précis et indicateurs à déterminer une fois les données de référence établies) | Nombre de visiteurs du site Intranet sur les pratiques écologiques<br><br>Résultats du sondage auprès des employés (indicateurs particuliers à déterminer au moment de l'élaboration du sondage) | |

| **Objectif 2.1.2**<br>Offrir au moment opportun une formation utile sur le développement durable. | | | |
|---|---|---|---|
| Activités 2.1.2 | Cible 2.1.2 | Indicateur de rendement 2.1.2 | Données de référence |
| Donner au personnel chargé des achats la formation nécessaire sur les critères à appliquer<br><br>Déterminer quel matériel de bureau est éconergétique<br><br>Procéder à la mise à jour annuelle du plan de formation<br><br>Organiser et offrir la formation nécessaire | Procéder annuellement à la révision et à la mise à jour du plan de formation sur l'environnement et le mettre en application | Pourcentage des éléments du plan de formation qui sont offerts chaque année | |

### 2.2.2 b) Déchets solides

**Le point sur les progrès réalisés**

Le but concernant les déchets solides fixé dans la SDD de 1997-2000 consistait à réduire le plus possible les déchets solides et l'utilisation des ressources. On a pleinement atteint les objectifs (voir l'annexe A).

En 1998, le Ministère a fait effectuer une vérification des déchets aux quatre étages qu'il occupe, au 340, avenue Laurier Ouest, à Ottawa. D'après les résultats, le Ministère avait produit 61 000 kg/année de déchets et en avait réacheminé 50 800 kg/année en les recyclant (83 %). Les résultats de cette vérification figurent dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère pour 1998. À la suite de cette vérification, le Ministère s'est fixé un objectif de réduction des déchets de 75 %.

Ainsi que le montrent les résultats d'une nouvelle vérification, le Ministère a dépassé cet objectif. Afin d'augmenter le pourcentage de réacheminement des déchets, le Ministère a amélioré ses centres de recyclage en y installant des bacs plus visibles et des panneaux plus clairs, il a envoyé à tous les employés des renseignements et des rappels sur son programme de recyclage, et il a révisé les directives administratives afin qu'y figurent les pratiques de recyclage et de gestion des déchets. Les résultats de la deuxième vérification des déchets effectuée en mars 2000 indiquent que le pourcentage de réacheminement des déchets a augmenté pour atteindre 84,6 %.

**Projets pour 2000-2003**

En se fondant sur les progrès réalisés depuis 1997, le Ministère a revu son but et s'est fixé de nouveaux objectifs généraux et particuliers en matière de gestion des déchets, comme on peut le voir au tableau qui suit.

**But 2 :** ***Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.***

*2.2 (Déchets solides) : Atténuer les répercussions négatives des décharges, de la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la quantité de déchets solides produits par le Ministère qui aboutissent à la décharge.*

**Objectif 2.2.1**

Réduire la quantité annuelle de déchets qui aboutissent à la décharge.

| Activité 2.2.1 | Cible 2.2.1 | Indicateur de rendement 2.2.1 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Mettre en œuvre le programme de réduction des déchets à la lumière des résultats de la vérification et des recommandations des vérificateurs | Réacheminer 85 % de nos déchets (au poids) d'ici au 31 mars 2001 en prenant des mesures conformes au principe des 3R | Pourcentage annuel de déchets réacheminés chaque année | 1997-1998 : 83 % |
| **Activités 2.2.2** | **Cible 2.2.2** | **Indicateurs de rendement 2.2.2** | **Données de référence** |
| Procéder à une vérification annuelle des déchets et faire connaître les progrès réalisés<br><br>Mettre à jour annuellement les objectifs de réduction et de réacheminement des déchets en fonction des résultats de la vérification | Procéder à une vérification annuelle de la gestion des déchets et en faire connaître les résultats | Vérification des déchets effectuée<br><br>Résultats présentés chaque année dans le *Rapport sur le rendement* | 1999-2000 : 84,6 % |

### 2.2.2 c) Rendement énergétique de l'immeuble

**Le point sur les progrès réalisés**

Dans sa SDD de 1997-2000, le Ministère s'était donné pour but de réduire au minimum la consommation d'énergie dans l'immeuble qu'il occupe. Étant donné qu'il n'existe pas de données sur la consommation d'énergie à chacun des étages, le Ministère n'a pas pu se fixer une cible précise en matière de réduction. Il a donc visé à ce qu'au moins 50 % des produits qu'il achète soient écologiques. Dans le cas du matériel de bureau, sont considérées comme écologiques les pièces d'équipement dotées d'un dispositif de mise en veille économiseur d'énergie certifié par le programme d'étiquetage ÉnerGuide.

En 1999, nous avons ajouté à notre système d'approvisionnement une nouvelle caractéristique permettant de faire la distinction entre les achats de pièces d'équipement écologiques et les autres achats de matériel. Malheureusement, la mise en place du nouveau système financier en 1999-2000 a modifié le codage, ce qui nous a empêchés d'obtenir des chiffres distincts pour ces deux catégories d'achat pour la période de 1999-2000. Ce problème est maintenant réglé.

**Projets pour 2000-2003**

Le Ministère entend respecter l'esprit du but, de l'objectif et de la cible qu'il s'était fixés en 1997 au regard de cet aspect de ses activités. Conscient de l'importance de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre dans l'immeuble, il a ajouté un objectif et une cible à sa stratégie.

**But 2 :** ***Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.***

***2.3 (Rendement énergétique de l'immeuble) : Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans l'immeuble qu'occupe le Ministère.***

**Objectif 2.3.1**

Remplacer les vieilles pièces d'équipement de bureau par des modèles économiseurs d'énergie.

| Activités 2.3.1 | Cible 2.3.1 | Indicateur de rendement 2.3.1 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Mettre en place un système de suivi<br><br>Donner au personnel chargé des achats la formation nécessaire sur les critères à appliquer | À compter de 2001-02, voir à ce qu'au moins 50 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau achetées chaque année portent l'étiquette des programmes Éco-Logo ou Energy Star ou aient la cote supérieure d'économie d'énergie sur l'échelle ÉnerGuide | Pourcentage des achats annuels de pièces d'équipement de bureau portant l'étiquette Éco-Logo ou Energy Star ou ayant la cote supérieure d'économie d'énergie sur l'échelle ÉnerGuide | Données de référence non disponibles. Ces données seront recueillies en 2000-2001 |

| Activité 2.3.2 | Cible 2.3.2 | Indicateur de rendement 2.3.2 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Réviser les critères servant à déterminer si le matériel de bureau est économiseur d'énergie | Mettre à jour d'ici au 31 mars 2001 la politique concernant les achats afin qu'y figurent des exigences plus précises concernant l'achat de pièces d'équipement dotées de dispositifs économiseurs d'énergie | Politique révisée concernant les achats | Politique concernant les achats (janv. 1998) |
| Activités 2.3.3 | Cible 2.3.3 | Indicateur de rendement 2.3.3 | Données de référence |
| Faire porter une des campagnes d'affichage sur les économies d'énergie au bureau<br><br>Inscrire des questions sur les économies d'énergie dans le sondage auprès des employés – établissement de données de référence en 2001 | Accroître le pourcentage d'employés qui prennent régulièrement des mesures d'économie d'énergie au bureau (des objectifs précis seront fixés une fois les données de base établies) | Pourcentage d'employés qui prennent régulièrement des mesures d'économie d'énergie au bureau (selon les résultats du sondage auprès des employés) | Non disponibles |

### 2.2.2 d) Énergie reliée aux transports

**Le point sur les progrès réalisés**

En 1997, nous nous étions fixé comme but de réduire l'utilisation de carburants à base de pétrole pour le transport des employés. On a atteint deux des trois cibles (voir l'annexe A). Par contre, on n'a pas atteint celle consistant à acheter un véhicule consommant un carburant de remplacement. Le véhicule devant remplacer un des deux véhicules de notre parc a été choisi par un autre ministère, et ce nouveau véhicule ne satisfait pas au critère de la consommation d'un carburant de remplacement.

Les employés qui font du covoiturage continuent de bénéficier de points qui les avantagent au moment de l'assignation des places de stationnement. On a aussi installé des supports à bicyclettes dans le garage du sous-sol, et des douches dans l'immeuble pour les employés qui se rendent au bureau à bicyclette.

**Projets pour 2000-2003**

Le Ministère s'est fixé de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles concernant l'énergie reliée aux transports, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **But 2 : *Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.*** <br> ***2.4 (Énergie reliée aux transports) : Réduire la pollution par les véhicules en réduisant la consommation de carburants à base de pétrole pour le transport des employés.*** | | | |
| **Objectif 2.4.1** <br> Remplacer les véhicules du parc par des véhicules consommant un carburant de remplacement. | | | |
| Activités 2.4.1 | Cible 2.4.1 | Indicateur de rendement 2.4.1 | Données de référence |
| Analyser les possibilités d'achat de véhicules satisfaisant aux exigences de la *Loi sur les carburants de remplacement* (LCR) <br><br> Lors du remplacement d'un de nos véhicules actuels, acheter un véhicule satisfaisant aux exigences de la LCR | Quand la durée de vie d'un véhicule sera terminée, le remplacer par un véhicule consommant un carburant de remplacement conformément à la LCR (31 mars 2003) | Nombre de véhicules satisfaisant aux exigences de la LCR | 0/2 |
| Activités 2.4.2 | Cible 2.4.2 | Indicateurs de rendement 2.4.2 | Données de référence |
| Enseigner aux chauffeurs des moyens d'économiser le carburant | Réduire la consommation moyenne de carburant de nos véhicules (objectif à préciser une fois les données de référence établies) | Consommation moyenne de nos véhicules (litre/100 km) | Non disponibles |
| Donner pour consigne aux chauffeurs d'acheter de l'essence à base d'éthanol quand la chose est possible | | Pourcentage de carburant à base de pétrole qui est un mélange d'éthanol et d'essence | Non disponibles |
| Créer un système de suivi de la consommation de carburant | | Émissions de gaz d'échappement de nos véhicules | Non disponibles |

### 2.2.2 e) Substances appauvrissant la couche d'ozone

**Le point sur les progrès réalisés**

En 1997, le Ministère s'était fixé comme but de réduire le plus possible ses émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone. L'une des trois cibles est maintenant atteinte et on s'attend à ce que les deux autres le soient d'ici avril 2001 (voir l'annexe A).

On a dressé l'inventaire des pièces d'équipement contenant des CFC et fait connaître les résultats dans le *Rapport sur le rendement* de 1999. À la lumière des résultats de cet inventaire, le Ministère s'est fixé un objectif de 50 % de réduction des pièces d'équipement contenant des CFC d'ici à avril 2001.

**Projets pour 2000-2003**

Le Ministère a modifié le but qu'il s'était fixé en 1997 et a établi une nouvelle série d'objectifs et de cibles en ce qui a trait aux substances appauvrissant la couche d'ozone, comme on peut le constater dans le tableau qui suit.

| **But 2 : *Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.***<br>*2.5 (Substances appauvrissant la couche d'ozone) : Éliminer les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone.* | | | |
|---|---|---|---|
| **Objectif 2.5.1**<br>Réduire la quantité de CFC utilisée. | | | |
| Activités 2.5.1 | Cible 2.5.1 | Indicateurs de rendement 2.5.1 | Données de référence |
| Profiter de la rénovation pour installer des pièces d'équipement ne contenant pas de CFC quand la chose est possible<br><br>Profiter de la rénovation pour se défaire de pièces d'équipement contenant des CFC | Réduire de 50 % d'ici à décembre 2001 le nombre de pièces d'équipement contenant des CFC dans les locaux du Ministère (les données de 1999 servant de référence) | Nombre de pièces d'équipement contenant des CFC dans nos locaux<br><br>Pourcentage de réduction des pièces d'équipement contenant des CFC par rapport à 1999 | 12 réfrigérateurs |

### 2.2.2 f) Matières dangereuses

**Le point sur les progrès réalisés**

Dans la SDD de 1997-2000, le but du Ministère était de réduire le plus possible l'utilisation de matières dangereuses. Comme on le montre dans l'annexe A, une fois dressé l'inventaire des matières dangereuses, il s'est avéré que le toner était la seule matière dangereuse utilisée au Ministère et on en est donc arrivé à la conclusion que l'objectif restant (la réduction de l'utilisation de matières dangereuses) n'était plus pertinent.

Étant donné que le toner est la seule matière dangereuse dont se sert le personnel, et que les cartouches sont régulièrement recyclées, les matières dangereuses ne figurent plus parmi les aspects des activités du Ministère qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur l'environnement. Par conséquent, aucun nouvel objectif n'a été fixé.

### 2.2.2 g) Approvisionnement

**Le point sur les progrès réalisés**

En 1997-2000, le Ministère s'était fixé comme but de maintenir ou d'augmenter la proportion des achats de produits écologiques. Il a atteint ce but en 1997-1998 et 1998-1999, mais les données de 1999-2000 n'étaient pas disponibles.

Le suivi des achats de produits écologiques se fait par l'entremise du système de rapports financiers. En 1997-1998, le pourcentage d'achats de produits écologiques se chiffrait à 75 %. Comme le système de rapports financiers a été restructuré en 1999-2000, il a été impossible d'établir ce pourcentage pour l'année financière en question. Les achats de produits écologiques étant inscrits dans le nouveau système, il devrait toutefois être possible d'établir un pourcentage pour 2000-2001.

**Projets pour 2000-2003**

Le Ministère a révisé son but et s'est fixé de nouveaux objectifs concernant les achats de produits écologiques, comme l'illustre le tableau suivant.

**But 2 :** *Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.*

*2.6 (Approvisionnement) : Réduire la consommation de ressources, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre émanant des décharges en achetant des produits à privilégier pour l'environnement.*

**Objectif 2.6.1**

Augmenter le pourcentage des achats qui satisfont aux critères du Ministère en matière d'achat de produits à privilégier.

| Activités 2.6.1 | Cible 2.6.1 | Indicateurs de rendement 2.6.1 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Trouver les chiffres sur les achats de produits écologiques dans le système de rapports financiers<br><br>Inscrire des cours sur les achats de produits écologiques dans le programme annuel de la formation en matière d'environnement | Voir, d'ici au 31 mars 2003, à ce qu'au moins 75 % du matériel de bureau acheté soit constitué de produits écologiques | Valeur totale des achats de biens et de services respectueux de l'environnement (en dollars)<br><br>Pourcentage du budget des achats consacré à l'achat de produits écologiques en dollars<br><br>Pourcentage du personnel chargé des achats ayant reçu une formation sur l'achat de produits écologiques | 1997-1998 : 75 % |

## 2.3 Système de gestion du développement durable

Dans son rapport, le Commissaire souligne qu'il importe d'utiliser un système de gestion qui fonctionne bien, et qu'un tel système peut être un indicateur de l'obtention de résultats dans le futur. Au cours des trois dernières années, le Ministère a conçu et mis en œuvre un système de gestion qui lui permet de respecter les engagements pris dans sa SDD d'une manière systématique et efficace. Le système de gestion du développement durable du Ministère est conforme au cycle de gestion recommandé, dans lequel on fait un lien entre les objectifs, les plans d'action et les résultats.

Le Comité de direction ministériel reçoit des comptes rendus périodiques sur l'élaboration et l'application de la SDD, et un groupe de travail ministériel sur le développement durable, récemment formé, réunit des représentants de l'ensemble du Ministère, qui participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la SDD. De plus, le Ministère

participe régulièrement aux travaux du Comité interministériel du développement durable, et il collabore à diverses initiatives interministérielles axées sur ce thème, comme le Forum des leaders sur le développement durable, qui a eu lieu en avril 1999, et les consultations sur la SDD dans le Nord, qui étaient dirigées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. En 1998-1999, le Ministère a aussi été représenté au sein du Groupe de travail fédéral sur la stratégie de développement durable du Nord.

Le Ministère va continuer de tirer profit des progrès qu'il a réalisés grâce à la conception de son système de gestion du développement durable, et ses efforts, au cours des trois prochaines années, vont être axés sur le maintien et l'amélioration de ce système. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des engagements du Ministère en ce qui concerne le système de gestion du développement durable.

**But 3 :** ***Continuer de gérer et tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.***

**Objectif 3.1**

Continuer de tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.

| Activité 3.1.1 | Cibles 3.1.1 | Indicateurs de rendement 3.1.1 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Mettre en œuvre la procédure de suivi et de reddition de comptes de la SDD | Rendre compte tous les ans des progrès réalisés relativement à la SDD, dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère | Compte rendu annuel sur le respect des engagements de la SDD, inclus dans le *Rapport sur le rendement* | Non disponibles |
| | Faire tous les ans un examen de la gestion concernant le rendement de la SDD du Ministère et le système de gestion du développement durable, en vue de la mise à jour du plan d'action de la SDD | Plan d'action de la SDD révisé et approuvé par la haute direction (en juin de chaque année) | Non disponibles |
| **Activité 3.1.2** | **Cible 3.1.2** | **Indicateur de rendement 3.1.2** | **Données de référence** |
| Préparer et effectuer la vérification du système de gestion du développement durable et soumettre un rapport | Faire une vérification du système de gestion du développement durable suivant le cycle triennal de mise à jour de la SDD | Vérification effectuée et soumise au Comité de direction ministériel le 31 mars 2003 | |

| Activité 3.1.3 | Cible 3.1.3 | Indicateur de rendement 3.1.3 | Données de référence |
|---|---|---|---|
| Réviser toutes les procédures du système de gestion du développement durable pour qu'elles demeurent pertinentes, adéquates et efficaces | Réexaminer et modifier les procédures du système de gestion du développement durable selon un cycle triennal | Version révisée des procédures du système de gestion du développement durable (à réviser en 2002) | |

## PARTIE 3: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la SDD et les engagements du Ministère en matière de développement durable, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sous-solliciteur général
Nicole Jauvin
Téléphone : (613) 991-2895
Télécopieur : (613) 990-8312

Directrice générale, Services ministériels
Eva Plunkett
Téléphone : (613) 990-2615
Télécopieur : (613) 990-8297

Directeur général, Police des Autochtones
Peter Fisher
Téléphone : (613) 990-2666
Télécopieur : (613) 991-0961

Adresse du Ministère :
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Site Web du Ministère : http://www.sgc.gc.ca

Bibliothèque et Centre de référence : (613) 991-2787

**ANNEXE A :**

**ÉTAT DES OBJECTIFS ET DES CIBLES VISÉS DANS LA SDD DE 1997-2000**

## ÉTAT DES OBJECTIFS ET DES CIBLES VISÉS DANS LA SDD DE 1997

Les tableaux contenus dans la présente section indiquent les résultats obtenus quant aux objectifs et aux cibles que le ministère du Solliciteur général s'était fixés dans sa première stratégie de développement durable. Pour chaque objectif et cible, les tableaux indiquent si la cible a été atteinte ou non.

| Objectifs de la SDD de 1997 | Cibles de la SDD de 1997 | Cible atteinte? |
|---|---|---|
| **ENGAGEMENT DU MINISTÈRE** | | |
| Engager des ressources en faveur du développement durable | Participer au Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) | O |
| Établir des politiques | Mettre à jour les politiques administratives pour veiller à ce que les concepts de développement durable y soient intégrés d'ici le 31 mars 2000 | O |
| Concevoir un système de gestion de l'environnement (SGE) pour la mise en œuvre de la SDD | Terminer la conception du SGE d'ici le 31 mars 2000 (cible révisée) | O |
| | Établir une politique sur le développement durable d'ici décembre 1999 | O |
| | Veiller à ce que la SDD soit intégrée aux politiques et aux programmes | Entreprise (en cours) |
| | Réviser le Plan d'action sur le développement durable axé sur l'établissement de cibles et sur la mesure d'ici août 1998 | O |
| | Mettre à jour le Plan d'action sur le développement durable | O |
| Échanger de l'information sur les meilleures pratiques, mettre les ressources en commun si possible, et déterminer quels éléments de la SDD peuvent nécessiter leur contribution | Continuer à participer à des initiatives telles que le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) | O |
| **FORMATION ET SENSIBILISATION** | | |
| Accroître la sensibilisation aux exigences liées au développement durable au sein du Ministère | Tenir à jour le site Intranet des pratiques écologiques du Ministère | O |
| | Préparer une stratégie de communication sur le développement durable d'ici juin 1999 | O |

| Objectifs de la SDD de 1997 | Cibles de la SDD de 1997 | Cible atteinte? |
|---|---|---|
| | Faire au Collectif de la gestion supérieure un exposé sur le développement durable d'ici le 1er mars 1999 | O |
| | Utiliser l'infrastructure existante pour faire connaître les préoccupations relatives au développement durable | O |
| | Mettre sur pied un comité ministériel sur le développement durable | O |
| | Tenir une réunion de consultation sur le développement durable pour accroître la sensibilisation et examiner les questions d'ici le 30 septembre 1999 | O |
| | Incorporer les exigences relatives au développement durable aux profils de compétence des postes du Ministère d'ici le 31 mars 2000 | O |
| Favoriser les contacts fréquents et la rétroaction | Communiquer des nouvelles, via Intranet, des pratiques écologiques, en commençant par la SDD | O |
| Assurer la mise à contribution des nouveaux employés | Initier tous les nouveaux employés au développement durable au cours du mois qui suit leur entrée en fonction | O |
| Utiliser les moyens de communication interne appropriés | Communiquer avec tous les employés au moment opportun | (supprimée) |
| Sensibiliser les commissionnaires, les préposés à l'entretien et les autres personnes susceptibles d'utiliser les locaux du Ministère | Proposer au personnel des pratiques comme éteindre les lumières en quittant le bureau, procéder au recyclage et manipuler avec précaution les produits pouvant être toxiques | O |
| **DÉCHETS SOLIDES** | | |
| Recueillir des données sur les déchets et le recyclage en contrôlant les rejets | Rendre compte de la situation actuelle et fixer des objectifs de réduction des déchets d'ici un an (décembre 1998) | O |
| Réduire la quantité de déchets à mettre à la décharge | Réaliser les cibles en matière de réduction (75 % des déchets solides devant être recyclés d'ici le 1er mars 2000) | O |
| Préconiser le recyclage | Améliorer les centres de recyclage d'ici un an (décembre 1998) | O |
| | Préconiser le recyclage au Ministère en sensibilisant le personnel au programme de façon continue | O |

| Objectifs de la SDD de 1997 | Cibles de la SDD de 1997 | Cible atteinte? |
|---|---|---|
| **RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DE L'IMMEUBLE** | | |
| Réduire le plus possible la consommation d'énergie de l'équipement de bureau | Atteindre les cibles en matière de réduction (parvenir à ce que 50 % de tout l'équipement de bureau soit éconergétique d'ici le 1er mars 2002) | Cible future (aucune donnée disponible sur le point de référence) |
| **ÉNERGIE RELIÉE AUX TRANSPORTS** | | |
| Utiliser des véhicules fonctionnant avec un carburant de remplacement | Employer des véhicules qui utilisent des carburants de remplacement conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement* | N |
| Favoriser le covoiturage | Favoriser le covoiturage en attribuant des points additionnels à ceux qui véhiculent d'autres personnes, pour l'attribution des places de stationnement pour chaque exercice | O |
| | Favoriser l'utilisation de la bicyclette en offrant chaque année des supports pour vélos dans le stationnement souterrain | O |
| **SUBSTANCES APPAUVRISSANT LA COUCHE D'OZONE** | | |
| Réduire la quantité de CFC utilisée | Atteindre les cibles en matière de réduction (réduire de 50 % la quantité de matériel contenant des CFC, d'ici avril 2001) | La cible est fixée pour 2001 |
| Recueillir des données sur les CFC en déterminant quelle proportion de l'équipement utilise des CFC | Rendre compte d'ici un an de la situation actuelle et fixer des cibles en ce qui concerne l'équipement utilisant des CFC (décembre 1998) | O |
| | Dresser un inventaire de l'équipement contenant des CFC d'ici décembre 2001 | La cible est fixée pour 2001 |
| **MATIÈRES DANGEREUSES** | | |
| Recueillir des données sur l'utilisation des matières dangereuses en contrôlant leur usage | Rendre compte de la situation actuelle et fixer des cibles en matière de réduction d'ici un an (décembre 1998) | O |
| Réduire l'utilisation des matières dangereuses | Atteindre les cibles fixées en matière de réduction | Supprimée parce non applicable |

| Objectifs de la SDD de 1997 | Cibles de la SDD de 1997 | Cible atteinte? |
|---|---|---|
| **APPROVISIONNEMENT** | | |
| Continuer de contrôler la proportion des achats de produits écologiques | Veiller à ce que 75 % de tous les produits achetés au cours d'un exercice soient des produits écologiques | O en 1997-1998; données non disponibles pour 1999-2000 |

**ANNEXE B :**

**RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONS DU MINISTÈRE EN VUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 2000-2003**

## ANNEXE B : RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES QUESTIONS DU MINISTÈRE EN VUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 2000-2003

| ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE | RÉSULTATS CLÉS | PARTENAIRES | ASPECT LIÉ AU DD | INCIDENCE POSSIBLE SUR LE DD |
|---|---|---|---|---|
| Fournir aux Canadiens un cadre stratégique législatif à l'appui de la priorité du gouvernement concernant le programme « Vivre en sécurité dans nos collectivités » | Des stratégies novatrices et de meilleurs outils à la disposition des organismes d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et réagir aux nouvelles tendances en matière de criminalité | Organismes du Portefeuille; ministère de la Justice; autres principaux ministères fédéraux; provinces/territoires et partenaires internationaux | Application de la loi<br><br>Transport illégal et vente de matières dangereuses (mouvement transfrontalier ) | Amélioration de la sécurité du public<br><br>Risque de déversements, de rejets, de contamination |
| | Des mesures visant à faire progresser l'approche correctionnelle judicieuse, dans l'intérêt de la sécurité publique | **ORGANISMES DU PORTEFEUILLE ; MINISTÈRE DE LA JUSTICE; AUTRES PRINCIPAUX MINISTÈRES FÉDÉRAUX; ET PROVINCES/TERRITOIRES** | **APPROCHE CORRECTIONNELLE JUDICIEUSE** | Amélioration de la sécurité du public |

| ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE | RÉSULTATS CLÉS | PARTENAIRES | ASPECT LIÉ AU DD | INCIDENCE POSSIBLE SUR LE DD |
|---|---|---|---|---|
| | Des initiatives de lutte contre le terrorisme pour améliorer l'état de préparation au pays et pour resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer pour faire échec aux terroristes et à d'autres criminels | Organismes du Portefeuille; principaux ministères fédéraux; provinces/territoires et partenaires internationaux | Sécurité nationale | Amélioration de la sécurité nationale et publique |
| | Des partenariats renforcés entre les composantes du système de justice pénale pour améliorer la mise en commun des renseignements sur les délinquants et la criminalité | Organismes du Portefeuille; principaux organismes fédéraux et provinces/territoires | Accès aux renseignements sur les délinquants et la criminalité | Amélioration de la sécurité du public |
| | L'engagement efficace des citoyens, de tous les paliers de gouvernement et du secteur bénévole, à l'élaboration de politiques sur la justice pénale | Organismes du Portefeuille; ministère de la Justice; provinces/territoires et secteur bénévole | Sensibilisation accrue au système de justice pénale | Meilleure compréhension du système de justice pénale |
| Fournir aux Canadiens une Politique sur les services correctionnels et la police des Premières nations, qui contribue à l'amélioration de l'ordre social et de la sécurité du public et des particuliers dans les collectivités des Premières nations | Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations | Collectivités des Premières nations et provinces/ territoires | Accès des Premières nations à des ententes sur les services de police efficaces, professionnels et adaptés à leur réalité culturelle | Amélioration de la sécurité du public et de la qualité de vie dans les collectivités des Premières nations (essentielle au développement économique et social) |

| ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE | RÉSULTATS CLÉS | PARTENAIRES | ASPECT LIÉ AU DD | INCIDENCE POSSIBLE SUR LE DD |
|---|---|---|---|---|
| | Le raffermissement de la gouvernance et de la responsabilisation à l'intérieur des services de police et des organes directeurs de la police des Premières nations | Collectivités des Premières nations et provinces/ territoires | Accès des Premières nations à des ententes sur les services de police efficaces, professionnels et adaptés à la réalité culturelle | Raffermissant de la capacité qui permettra la mise en œuvre efficace des ententes sur les services de police |
| | Des mesures novatrices respectant les stratégies policières des Premières nations dans les secteurs de la prévention de la criminalité, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes | Collectivités des Premières nations et provinces/ territoires | Accès des Premières nations à des ententes sur les services de police efficaces, professionnels et adaptés à la réalité culturelle | Amélioration de la sécurité et de la qualité de vie dans les collectivités des Premières nations (essentielles au développement économique et social) |
| | Des modèles de politique qui appuient les accords et les dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités | Ministère de la Justice, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et secteur bénévole | Participation accrue des Autochtones au développement des initiatives correctionnelles | Sécurité du public et politique adaptée à la réalité culturelle |

| ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE | RÉSULTATS CLÉS | PARTENAIRES | ASPECT LIÉ AU DD | INCIDENCE POSSIBLE SUR LE DD |
|---|---|---|---|---|
| Commun à tous les engagements | Achèvement des activités de bureau | TPSGC<br>Autres locataires | Déchets solides<br>Consommation d'énergie (bureau et parc-automobiles)<br>Consommation de l'eau<br>Consommation des ressources<br>Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone | Épuisement des ressources (renouvelables et non renouvelables)<br>Pollution atmosphérique<br>Émissions de gaz à effet de serre |